

Etat des lieux de l'appropriation foncière de l'ANDRA à Bure



*Une contribution à la lutte contre la poubelle nucléaire CIGEO et la
nucléarisation du Grand Est*

SOMMAIRE

| | |
|--|-----------|
| Liste des acronymes et termes techniques | 4 |
| Pourquoi ce document ? | 5 |
| 1) Appropriation foncière : de quoi parle-t-on ? | 7 |
| A. « Maîtrise foncière à l'amiable » ou harcèlement des agriculteurs et propriétaires ?..... | 7 |
| B. Le harcèlement foncier laisse aussi des traces physiques et psychologiques | 8 |
| C. Les SAFER constituent, dans l'opacité, des réserves de terres financées par l'Andra | 8 |
| D. Les informations sur l'appropriation foncière sont distillées au compte-goutte | 9 |
| E. La profession agricole dominante, silencieuse ou complice ? | 10 |
| 2) Quels sont les besoins fonciers de l'ANDRA et combien d'hectares possède-t-elle ? | 11 |
| A. Passage en revue des besoins fonciers et de la finalité des différentes installations de CIGEO (et ses projets satellites)..... | 11 |
| B. Les besoins des projets satellites de CIGEO : SYNDIESE, nucléarisation du territoire..... | 15 |
| C. Les 3115 ha de l'empire foncier de l'ANDRA sont disproportionnés par rapport aux besoins réels | 16 |
| D. Une disproportion mystérieuse | 18 |
| 3) L'ANDRA contribue à la hausse du prix des terres..... | 20 |
| A. Une hausse importante des prix des terres agricoles dans les dernières années | 20 |
| B. L'ANDRA justifie la disparité des prix au nom de la « différence » des parcelles | 22 |
| C. Les petites magouilles autour du patrimoine bâti de l'ANDRA | 23 |
| 4) Les dernières manœuvres de l'ANDRA sur le front foncier | 24 |
| A. Le retrait des terres utilisées par les agriculteurs en baux précaires pour les travaux préparatoires..... | 24 |
| B. L'échange contesté du bois communal du village de Mandres-en-Barrois, zone cruciale des installations du CIGEO..... | 26 |
| ANNEXES..... | 31 |

LISTE DES ILLUSTRATIONS

| | |
|---|----|
| Figure 5: schéma de principe des infrastructures routières | 14 |
| Figure 6: positions envisagées pour le transformateur électrique | 14 |
| Figure 7: tableau des propriétés directes de l'ANDRA (novembre 2015) | 17 |
| Figure 8: tableau synthétique des propriétés des SAFER (novembre 2015) | 18 |
| Figure 9: Réserves des SAFER en date du 31/12/14..... | 18 |
| Figure 10: réserves foncières de l'Andra (SAFER inclus) en Mars 2015 | 20 |
| Figure 11 : évolution du prix des prés et terres non bâtis en Lorraine..... | 21 |
| Figure 13: prix d'acquisition du foncier en fonction des zones | 22 |
| Figure 14: évolution des prix de rachat des terres par l'ANDRA en Meuse et en Haute-Marne entre 2008 et 2013 | 24 |
| Figure 15: emprise de demande d'arrêté de pénétration..... | 25 |
| Figure 16: début des fouilles archéologiques "préventives" sur la zone de descenderie | 25 |
| Figure 17: carte des besoins fonciers estimés de l'ANDRA | 26 |
| Figure 18: extraits de la proposition d'échange de l'ANDRA contre le bois communal de Mandres- en-Barrois (janvier 2013) | 27 |
| Figure 19: porte de la mairie de Mandres-en-Barrois encadrée par deux vigiles de l'ANDRA | 28 |
| Figure 20: dernières coupes dans le bois communal de Mandres-en-Barrois..... | 29 |
| Figure 21: extrait du document de proposition d'échange de l'ANDRA sur la poursuite des affouages (janvier 2013)..... | 30 |

Liste des acronymes et termes techniques

ANDRA : Agence National pour la Gestion des Déchets Radioactifs

ASODEDRA : collectif de citoyens opposés à la construction d'un centre d'enfouissement de déchets FA-VL, basé à Grand dans les Vosges (88)

CADA : Commission d'Accès aux Documents Administratifs

CEDRA : collectif de citoyens opposés à la poubelle nucléaire et situé en Haute-Marne (52)

CIGEO : Centre d'Enfouissement Géologique des déchets nucléaires

CLIS : Comité Local d'Information et de Suivi

FDSEA : Fédération Départementale des Syndicats d'Exploitants Agricoles

GIP : Groupement d'Intérêt Public

SAFER : Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural

Pourquoi ce document ?

Pourquoi ce document ?

Ce document d'état des lieux est le fruit de la synthèse d'informations et de recherches réalisées depuis plusieurs années par différentes composantes de la lutte contre la poubelle nucléaire CIGEO à Bure et la nucléarisation du Grand Est¹.

Face à l'opacité savamment entretenue par l'ANDRA nous prenons le parti de diffuser toute l'information dont nous disposons pour démonter les rouages de l'accaparement foncier de l'ANDRA au service de son nettoyage du territoire.

De quel collectif émane-t-il ?

Ce document émane du collectif « Terres de Bure ». Ce collectif transversal réunit différentes composantes de la lutte contre CIGEO. Il s'est cristallisé à l'occasion d'une discussion contre l'accaparement des terres de l'ANDRA lors du campement autogéré d'août 2015 réunissant paysans d'ici et de Notre-Dame-des-Landes, habitants et participants aux campements².

Nous sommes des paysan-ne-s du Grand Est et d'ailleurs révoltés par le futur saccage des terres agricoles et des forêts que promet l'installation de la poubelle nucléaire.

Nous sommes des habitant-e-s des environs de Bure, de la Maison de résistance à la poubelle nucléaire et ailleurs, dont la simple existence s'oppose à la désertification contrôlée du territoire.

Nous sommes des « militant-e-s » d'ici et d'ailleurs, nouveaux ou « historiques », individus, membres de collectifs informels, d'associations.

Depuis plusieurs mois nous nous réunissons régulièrement pour partager des informations sur le processus d'appropriation foncière de l'ANDRA, poursuivre un travail de fond et construire des stratégies de résistances.

Quelles perspectives ?

Ce document n'est pas qu'une contre-expertise. Il accompagne une ferme volonté de reprendre le territoire des mains voraces de l'ANDRA. De déclarer que les terres agricoles doivent rester à un usage nourricier, et les forêts aux milles secrets des promeneurs, chasseurs, ramasseurs de champignons, affouagistes, chaufferies collectives, et rêveurs de tout poil. De réoccuper ces espaces de milles usages et de notre joie de vivre : habitations et installations, semis collectif, etc. Pour l'instant, il n'y a pas de déchets nucléaires à Bure, et les autorisations pour le démarrage de la « phase industrielle pilote » et le gros des travaux n'ont pas été données. Pourtant, depuis la fin de l'été 2015, des centaines d'hectare de terres, agricoles et forestières, ont déjà été retirées aux agriculteurs pour être lacérées par les griffes de tractopelles et de camion-sondes³.

Le 15 novembre 2015, nous étions plusieurs centaines, munis de fourches, pelles, bêches, râteaux et sacs de semences, accompagnés par 12 tracteurs, à semer des céréales et planter des arbres sur les terres de l'ANDRA. Nous avons enraciné notre résistance par des « Semis radieux », contre la funeste promesse de champs irradiés⁴. Le 20 janvier 2016, les tractopelles de l'ANDRA ont

¹ Il est également disponible en ligne ici : <http://vmc.camp/wp-content/uploads/2016/03/etat-des-lieux-foncier-andra032016.pdf>, et sous format résumé ici : <http://vmc.camp/wp-content/uploads/2016/03/résumé-foncier-andra032016.pdf>

² Compte-rendu de cette discussion disponible dans Le Couarail numéro 1 <http://vmc.camp/wp-content/uploads/2015/09/le-couarail-n%C2%B01-rencontres-dautomne.pdf>

³ Voir plus d'infos sur le début des travaux après l'été 2015 ici <http://www.reporterre.net/A-Bure-les-travaux-de-la-poubelle-nucleaire-avancent-en-catimini>

⁴ Retour sur l'action des Semis Radieux du 15 novembre 2015 ici : <http://vmc.camp/2016/03/01/retour-sur-les-semis-radieux-du-15-novembre-2015/>

détruit ce semis symbolique pour poursuivre les fouilles⁵. Mais d'autres actions suivront pour se réapproprier le territoire sous de multiples formes.

D'ores et déjà, le 16-17 avril le Printemps des Luttes Paysannes se tiendra à Bure⁶. Le 16 avril, nous prendrons le temps de la rencontre entre les multiples résistances à l'accaparement des terres pour construire des stratégies de lutte à différentes échelles. Le 17 avril, nous irons à nouveau occuper massivement les terres de l'ANDRA avec des cultures pour nourrir notre révolte. Plus que jamais, la résistance à la poubelle nucléaire s'enracine !

⁵ Voir ici : vmc.camp/2016/01/18/lavenir-des-terres-agricoles-pour-landra/

⁶ Plus d'infos et programme disponibles sur vmc.camp et burestop.eu

1) Appropriation foncière : de quoi parle-t-on ?

Depuis décembre 2007 l'ANDRA (Agence Nationale de Gestion des Déchets Radioactifs) a engagé des acquisitions foncières auprès des agriculteurs et propriétaires en Meuse, Haute-Marne et au-delà. Selon les termes de l'agence sa politique foncière « vise à obtenir la maîtrise foncière à l'amiable (mais sans renoncer à la possibilité d'expropriation), par voie d'échanges, d'acquisitions directes, ou de mises en réserve auprès des SAFER »⁷.

Quels sont ses objectifs ? Toujours selon les termes de l'agence, « les achats fonciers doivent répondre à quatre objectifs :

- maîtriser le foncier des futures installations du projet Cigéo par achats directs ou échanges afin d'éviter des expropriations et maintenir les exploitations agricoles,
- compenser par du reboisement les surfaces qui seront défrichées, si la construction de Cigéo est autorisée,
- mettre en œuvre des mesures compensatoires environnementales,
- être propriétaire de forêts afin de répondre, autant que de besoin, à des engagements de long terme."

L'ANDRA constitue des réserves foncières par deux biais principaux :

- d'une part en achetant elle-même des terres agricoles, forestières, ou autres (anciennes voies ferrées, carrières...). Pour ce qui est des forêts, l'agence les achète « avec une expertise de l'Office National des Forêts et après validation des prix d'acquisition par France Domaine, c'est à dire l'Etat. »
- d'autre part par le biais des SAFER Lorraine et Champagne-Ardenne dans le cadre de conventions conclues avec elles pour constituer une réserve et des échanges de parcelles (juillet 2008 pour la SAFER-L et mai 2009 pour la SAFER-CA⁸).

A. « Maîtrise foncière à l'amiable » ou harcèlement des agriculteurs et propriétaires ?

Les négociations foncières de l'Andra sont menées depuis les dernières années par Emmanuel Hance, « responsable des activités humaines et de la biodiversité ». Les agriculteurs ayant eu affaire à lui préfèrent parler de harcèlement plutôt que de négociation à l'amiable. Appels téléphoniques et visites inlassables, menaces à peine voilées d'expropriation ou de contrôles sur les exploitations en cas de refus... tous les témoignages des agriculteurs interrogés convergent pour dessiner un sombre tableau de ces « négociations » foncières.

Mais, l'Andra veut aussi apparaître comme arrangeante pour les agriculteurs qu'elle cherche à nettoyer du territoire. Ceux-ci sont démarchés individuellement et bien souvent des propositions alléchantes, alliées à la menace des contrôles et de l'expropriation, finissent par avoir raison des volontés de résistance. Certains agriculteurs se sont par exemple vus proposer un échange avec des terres de qualité agronomique bien supérieure aux terres des plateaux calcaires autour de Bure (déplacement d'exploitations vers Bar-le-Duc, voire vers la Marne...). D'autres encore ont bénéficié de surfaces de compensation plus grande que celles rachetées ; d'autres ont pu restructurer leur exploitation et éviter le morcellement de leurs terres...

Autre argument de taille : les terres vendues ou échangées par les agriculteurs leur sont généralement redistribuées par la suite sous forme de baux précaires par les SAFER (au sens strict

⁷ ANDRA, 23 novembre 2015, Gestion Foncière pour le projet CIGEO. http://www.andra.fr/andra-meusehautemarne/download/andra-meuse-fr/document/courrier-clis/foncier_clis_23_nov_2015.pdf

sous forme de conventions d'occupations temporaires). En d'autres termes, ceux-ci peuvent continuer de cultiver tout ou partie de leurs terres vendues, tout en bénéficiant des nouvelles terres échangées : « le beurre et l'argent du beurre », comme le dit l'adage.

Beaucoup des agriculteurs se retrouvent ainsi dans une position difficile, tiraillés entre l'envie de rester sur leurs terres et de résister à la poubelle, la résignation face à la peur des contrôles et des expropriations, et la recherche de leur intérêt économique individuel. Car, pour l'instant, face à ce rouleau compresseur foncier, la résistance collective est balbutiante. L'Andra applique le précepte bien connu de tous les gouvernants, « diviser pour mieux régner », aux quelques villages qu'elle sillonne : les agriculteurs et propriétaires sont tous démarchés individuellement. Ce qui permet éventuellement d'accentuer les rivalités agricoles et familiales, déjà bien fortes dans les villages où la rumeur va bon train, en montant les uns contre les autres : « untel a vendu ceci... un autre est acheté et a vendu cela ». Mais cela pourrait changer face à l'accélération des travaux et des retraits de terres (voir **chapitre 4)A.**)

B. Le harcèlement foncier laisse aussi des traces physiques et psychologiques

Les traces du harcèlement qu'Emmanuel Hance réalise pour le compte de l'ANDRA ne sont pas limitées à des modifications parcellaires et cadastrales. Elles sont aussi psychologiques. La plupart des agriculteurs et propriétaires parlent de Hance d'une manière non équivoque, avec un mélange de crainte et de haine : « Vous le connaissez celui-là ? C'est le bon dieu sur terre, il décide de tout ici... » ; « Vous me demandez pourquoi j'ai échangé mes terres ? Vous connaissez Hance ? Eh ben voilà... » ; « "C'est pas des méthodes. C'est une honte. C'est la pire chose que j'ai vue dans ma vie !", etc...

L'emprise de l'ANDRA est aussi, parfois, physique. Une personne concernée par les échanges explique l'arrivée d'un cancer entre autres par les multiples pressions qu'elle a subies pour échanger une partie de ses terres. Un jeune agriculteur du village de Saudron aurait fait un AVC suite à un mauvais échange avec l'ANDRA. Impossible de prouver un lien de causalité directe, mais il est sûr que l'ambiance de harcèlement et de pression ne contribue pas à une vie apaisée des habitants-es⁹.

C. Les SAFER constituent, dans l'opacité, des réserves de terres financées par l'Andra

Les SAFER de Lorraine et de Champagne-Ardenne ont signé en 2008 des « accords de droits privés » avec l'Andra par lesquels elles ont été missionnées pour prospecter les exploitants agricoles proches de la retraite et acheter, avec un préfinancement de l'Andra, des terres situées en Meuse et en Haute-Marne dans le but de constituer des réserves foncières¹⁰. Ces réserves serviront de monnaie d'échange pour compenser des agriculteurs le moment venu, tant pour les besoins du CIGEO que d'éventuels projets financés par le Groupement d'Intérêt Public (GIP)¹¹.

⁹ Un article sur le site de l'association Villesurterre décrit également la politique d'appropriation et de harcèlement foncier menée par l'ANDRA, « Lui, un fils de paysan », Août 2015, http://www.villesurterre.eu/index.php?option=com_content&view=article&id=576:lui-un-fils-de-paysan&catid=87:bure&Itemid=178

¹⁰ Voir Convention Cadre de mise en réserves foncières compensatoires entre Andra et SAFER-CA, C CN ASAJ 09.0015, 3 avril 2009 ; et l'Avenant numéro 1 du 29/11/2010 ; Convention de concours technique entre Andra et SAFER-L, 11 juillet 2008.

¹¹ L'instrument chargé de distribuer la manne financière de l'ANDRA pour les départements de Meuse et de Haute-Marne. Un « accompagnement » de 40 millions par département, par an, soit environ 500 euros par habitants. Du jamais vu dans un contexte pré-projet. Un accompagnement qui bénéficie aux particuliers, associations, communes, entreprises, mais aussi aux autres projets de nucléarisation du Grand Est (voir **chapitre 2) B.**)

Ce partenariat avec la SAFER permet également à l'Andra d'apparaître comme étant au service des agriculteurs, par exemple en arrangeant des restructurations d'exploitations, comme l'explique le président de la SAFER-Lorraine Franck Menonville¹² : « Nous travaillons en accord avec les agriculteurs. Dans ce projet l'un d'entre eux voulait se délocaliser vers Bar-le-Duc, nous l'avons aidé. »

L'accès aux conventions signées entre l'Andra et les SAFER, crucial, a été difficile. La première demande des associations, portée par le CEDRA, date de novembre 2011 avec une demande à l'Andra, puis à la SAFER-L, toutes deux sans effet. Puis la CADA (Commission d'Accès aux Documents Administratifs) a été saisie et a estimée le 29/03/12 que les conventions étaient bel et bien communicables. Il toutefois a fallu attendre mai 2012 et un conseil d'administration du CLIS pour que ces conventions finissent par être rendues publiques, soit presque six mois après trois fins de non-recevoir. Le président de la SAFER Lorraine, Franck Menonville, a ensuite eu le culot de venir plaider la « transparence » de l'action de la société !

Transparence ? Pourtant, énormément de choses restent très opaques sur le rôle des SAFER au service de l'ANDRA : quelle est la localisation précise des parcelles mise en réserve ? Quel est le montant des transactions ? Les SAFER acquièrent-elles également des parcelles hors de Meuse et de Haute-Marne pour le compte de CIGEO ou d'autres projets de centres d'enfouissement ? Existe-t-il une limite fixée au périmètre des acquisitions foncières de l'agence ? Pour quel volume ? Quelles règles de répartition des mises à disposition des terres entre agriculteurs ?

Si les SAFER se sont vu fixer depuis plusieurs années des missions d'aménagement du territoire et de « développement territorial », il est toutefois surprenant que très peu de voix se sont élevées pour dénoncer le recul de ces organisations dans le soutien aux installations et à la confortation des petites fermes sur un territoire aussi vaste.

Malheureusement, de telles pratiques ne font qu'affaiblir et discréditer les outils de gestion et de répartition de l'usage agricole des terres. Ainsi sur proposition de Raymond Muller, directeur de la SAFER de Lorraine, une clause de priorité pour les agriculteurs souhaitant se réinstaller volontairement sur d'autres terres libérées a été inscrite en 2015 dans le nouveau Schéma de Développement Régional des Exploitations Agricoles (contrôle des structures agricoles piloté par l'Etat). Mr Muller faisait directement allusion aux cas des agriculteurs invités « à l'amiable » par l'ANDRA à aller voir ailleurs... Cela signifie clairement que ces terres libérées seront prioritairement affectées à ces agriculteurs, plutôt qu'à des candidats à l'installation ou des jeunes agriculteurs.

D. Les informations sur l'appropriation foncière sont distillées au compte-goutte

En outre les informations dont nous disposons à ce stade restent partielles. Il est très difficile d'accéder aux documents de l'Andra ou des Safer concernant ces transactions foncières. De très nombreuses demandes sont formulées par le CEDRA¹³ et l'ASODEDRA¹⁴ depuis 2010 pour obtenir des informations précises sur les parcelles échangées (commune, nature du terrain, lieu-dit, superficie, date d'acquisition, prix, affectation donnée ou prévue) via le CLIS, par lettres à l'Andra ou par saisies de la CADA (Commission d'Accès aux Documents Administratifs).

L'agence laisse généralement passer plusieurs mois avant de fournir des données très lacunaires au profit de données regroupées par communes ou par grand type de terres (terres

¹² Est-Républicain, 14/05/2012, Interview du président de la Safer Lorraine : « Bure : la SAFER transparente » <http://www.estrepublicain.fr/meuse/2012/05/14/bure-la-safer-transparente> (consulté le 21 septembre 2015)

¹³ CEDRA : collectif de citoyens opposés à la poubelle nucléaire et situé en Haute-Marne (52)

¹⁴ ASODEDRA : collectif de citoyens opposés à la construction d'un centre d'enfouissement de déchets FA-VL, basé à Grand dans les Vosges (88)

agricoles, forêts, voie ferrées, anciennes carrières...) qui ne permettent pas d'étudier plus finement ces acquisitions. Par exemple l'ANDRA n'a pour l'instant jamais communiqué la localisation exacte des parcelles achetées. « Pour des raisons de sécurité » selon l'agence¹⁵. Ou peut-être pour éviter que les propriétaires puissent se rencontrer, sortir de l'isolement et envisager une résistance collective ?

E. La profession agricole dominante, silencieuse ou complice ?

Quelles sont les réactions et les positions des organismes professionnels agricoles dominants face à cette démarche d'appropriation foncière qui menace directement les agriculteurs ?

Lors du « débat public » sur internet de 2013 la FDSEA 52 (Haute-Marne) s'est positionnée¹⁶ en réclamant : plus de « transparence » dans les besoins fonciers de l'ANDRA qui augmentent chaque année ; un interlocuteur unique pour la maîtrise foncière qui soit la SAFER ; la « mutualisation départementale » des prélèvements fonciers, la limitation et compensation des impacts. Elle n'a pris aucun positionnement sur le fond du projet, ou simplement sur la disparition à venir de centaines d'hectares de terres agricoles. Tout au plus déplore-t-elle que « le projet a déclenché un grand volume de transactions sur la base de prix élevés »... De fait, elle accompagne les opérations foncières du projet CIGEO menées par la SAFER et l'ANDRA, notamment en organisant des réunions entre agriculteurs adhérents et agents de la SAFER¹⁷.

Du côté de la Chambre d'Agriculture (CA), l'ancien président pour la Meuse Jean-Luc Pelletier aurait ainsi déclaré il y a quelques années lors d'une réunion électorale à des agriculteurs concernés par la pression foncière du projet CIGEO : « si vos enfants ne peuvent pas s'installer en exploitation, ils n'auront qu'à travailler à l'ANDRA ! »¹⁸. Ce même Jean-Luc Pelletier est maintenant président de la nouvelle chambre d'agriculture interrégionale du Grand Est depuis décembre 2015. Le positionnement, a, cette fois-ci, le mérite d'être clair. C'est à la lumière de cette édifiante citation qu'on comprend mieux pourquoi une des sessions de la Chambre d'Agriculture de Meuse de mars 2015 s'est tenue... dans les locaux de l'ANDRA sur le site de l'Espace Technologique¹⁹ !

A la lumière de ce qui précède on comprend que beaucoup des agriculteurs locaux expriment une défiance envers le syndicalisme dominant et les institutions professionnelles comme la Chambre d'Agriculture. « C'est des vendus, ils sont avec l'ANDRA de toute façon. Ils n'ont rien fait pour nous ! ».

Pourtant non loin de Bure en Moselle, le syndicat des Jeunes Agriculteurs manifeste avec fracas en semant des dizaines d'hectares de terres menacées par la construction d'une zone commerciale à Kanfen²⁰. Il y a de quoi pointer des contradictions : pourquoi résister à la

¹⁵ ANDRA, 23 novembre 2015, Gestion Foncière pour le projet CIGEO.

¹⁶ Cahier d'acteur de la FDSEA 52 lors du débat public, octobre 2013 http://cpdp.debatpublic.fr/cdpd-cigeo/_script/ntsp-document-file_download3584.pdf?document_id=77&document_file_id=82

¹⁷ CIGEO : plus qu'une centaine d'hectares à négocier, 24 décembre 2014, <http://www.avenir52.com/actualites/cigeo-plus-qu-une-centaine-d-hectares-a-negocier:FJ2VTC99.html>

¹⁸ Propos rapportés par de nombreux agriculteurs de la zone.

¹⁹ Voir la lettre de boycott de réunion de la Confédération Paysanne, février 2015, <https://www.facebook.com/120187101365936/photos/a.129848103733169.50579.120187101365936/904046502979988/?type=1&theater>

²⁰ Est-Républicain, 7 novembre 2015, Kanfen : les agriculteurs protestent contre le grignotage de leurs terres agricoles <http://www.republicain-lorrain.fr/edition-de-thionville-hayange/2015/11/06/kanfen-les-agriculteurs-protestent-contre-le-grignotage-de-leurs-terres-agricoles>

construction d'une zone industrielle sur 40 ha et pas résister à un projet autrement plus dangereux qui en raserait plusieurs centaines ?

2) Quels sont les besoins fonciers de l'ANDRA et combien d'hectares possède-t-elle ?

A. Passage en revue des besoins fonciers et de la finalité des différentes installations de CIGEO (et ses projets satellites)

Quels sont les besoins fonciers de l'ANDRA pour ses installations ? Les estimations les plus récentes de l'agence de l'emprise réelle du futur projet se chiffrent autour de 550/650 ha (voir figure 2 ci-dessous).

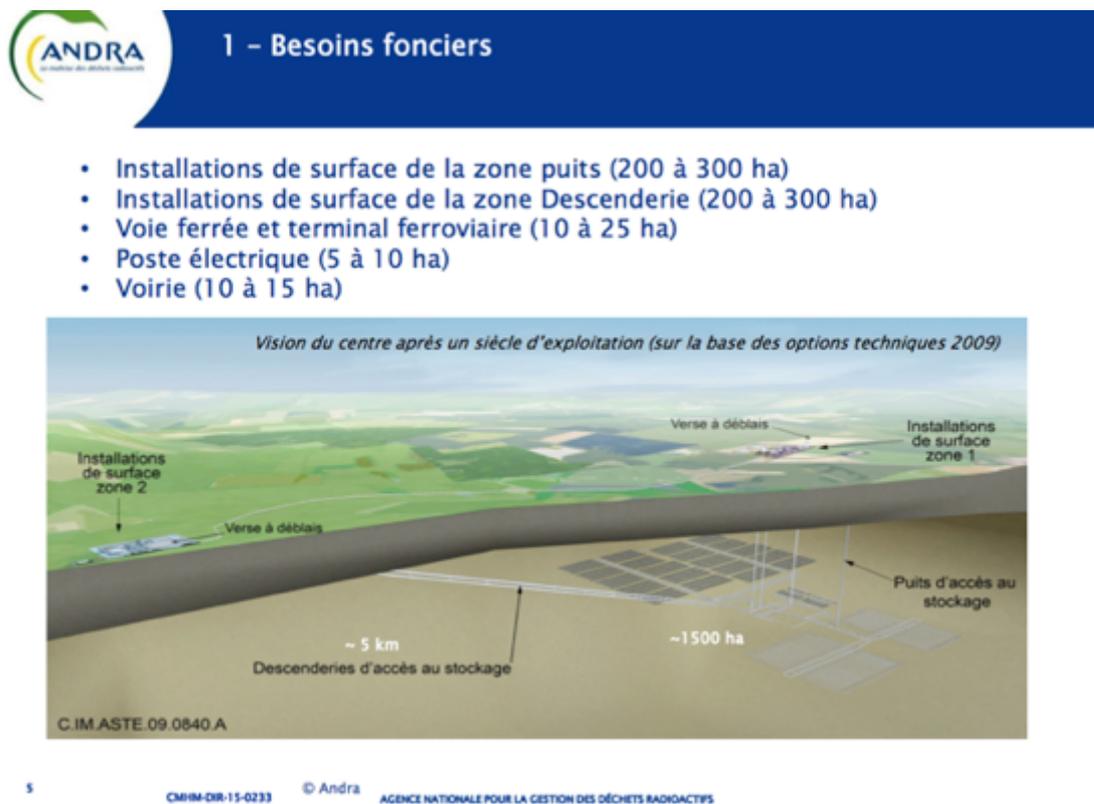


Figure 1: estimation des besoins fonciers par l'ANDRA (novembre 2015)

L'installation de surface de la zone de descenderie (ZD) ou « zone de réception, contrôle et préparation des colis » - 280-300 ha de besoins estimés.

Cette installation serait située à proximité des locaux actuels du laboratoire de recherche, c'est-à-dire à proximité du village de Saudron.

Le calendrier de l'ANDRA prévoit la caractérisation du site en 2014-2016, l'aménagement du site et des installations de chantier entre 2017 et 2020 puis à partir de 2020 la mise en place des chambres de montage des tunneliers.



Figure 2: visualisation de la zone de réception des colis (ANDRA, 2015)

L'installation de surface de la zone puits ou « zone de soutien aux activités souterraines » - 200 à 300 ha de besoins estimés.

Cette installation se situerait à l'aplomb du stockage en profondeur dans les galeries. Elle servira notamment au creusement et à la construction des ouvrages souterrains et au stockage des remblais.

Le calendrier de l'ANDRA prévoit la caractérisation du site en 2014-2016 (études géotechniques et archéologiques en cours), la préparation des aménagements du site et les installations de chantier entre 2017 et 2020, puis de préparer les fonçages (creusements) des puits en 2020.

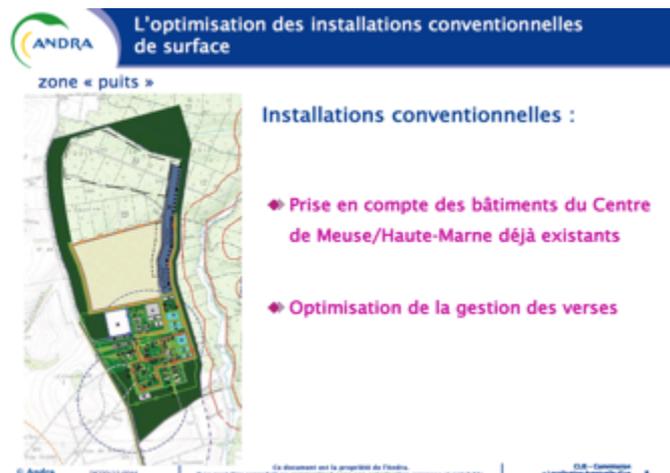


Figure 3: visualisation de la zone de soutien aux activités souterraines (ANDRA, 2015)

La forêt communale sur laquelle cette zone pourrait être construite fait actuellement l'objet d'une procédure d'échange vivement contestée par les habitants qui refusent d'en être dépossédés (voir chapitre 4) Les dernières manœuvres de l'ANDRA sur le front foncier

Il faut en outre revenir sur « l'optimisation de la gestion des verses » (voir figure 5), c'est-à-dire des remblais issus du creusement des puits et des galeries souterraines. Les chiffres donnent le tournis. 10 millions de m³ de remblais sur plus de 100 ans, plus que le tunnel de la Manche. Environ 40% des verses seraient réutilisées pour la fermeture du stockage, tandis que les verses restantes seraient compactées et recouvertes de terres végétales. Une emprise foncière de 130 ha, sur 10 m de haut ! Soit environ 1 camion benne de 30 tonnes toutes les 80 minutes, jour et nuit, pendant 100 ans !

L'Andra a beaucoup hésité dans les dernières années sur les lieux potentiels de stockage de ces remblais. Les SAFER étaient d'ailleurs également mandatées pour rechercher d'éventuels lieux de stockage dans plus de 25 communes allant jusqu'à 20 km de proximité du laboratoire. En 2013, l'agence change son fusil d'épaule et déclare choisir une « gestion à proximité » dans les « quatre communes de Bure, Bonnet, Saudron et Mandres-en-Barrois » (réponse à la question 305 le site internet du « débat public »). Difficile de dire si les conseillers municipaux ont déjà été informé que les SAFER recherchaient des terres pour ce stockage à proximité. La rumeur locale, insistante, affirme que c'est une partie de la jolie vallée humide de l'Ormançon²¹, bordant sur la droite la forêt envisagée, qui serait comblée. Ce qui est sûr, c'est qu'en attendant de « réutiliser » les verses actives pour la fermeture du stockage, il faudra bien les mettre quelque part. Et par conséquent l'estimation de 130 hectares apparaît bien floue. Dommage, car les pollutions issus du transport et du stockage des remblais constitueront les premières nuisances pour les riverain-e-s !

Réalisation des voies ferrées et du terminal ferroviaire – 10 à 25 ha de besoins estimés

Il s'agit de raccorder le village de Gondrecourt-le-Château à la zone de réception des colis, de manière à pouvoir acheminer les déchets. Les terrains situés sur le tracé de l'ancienne voie ferrée Gondrecourt – Joinville ont progressivement été rachetés au cours des dernières années, même si toutes les acquisitions ne sont pas encore réalisées. En outre des opposants au projet ont acheté il y a une dizaine d'année un terrain de 6 ha sur l'ancienne gare du village de Luméville-en-Ornois²², contraignant l'ANDRA à modifier son tracé pour contourner cette parcelle résistante.

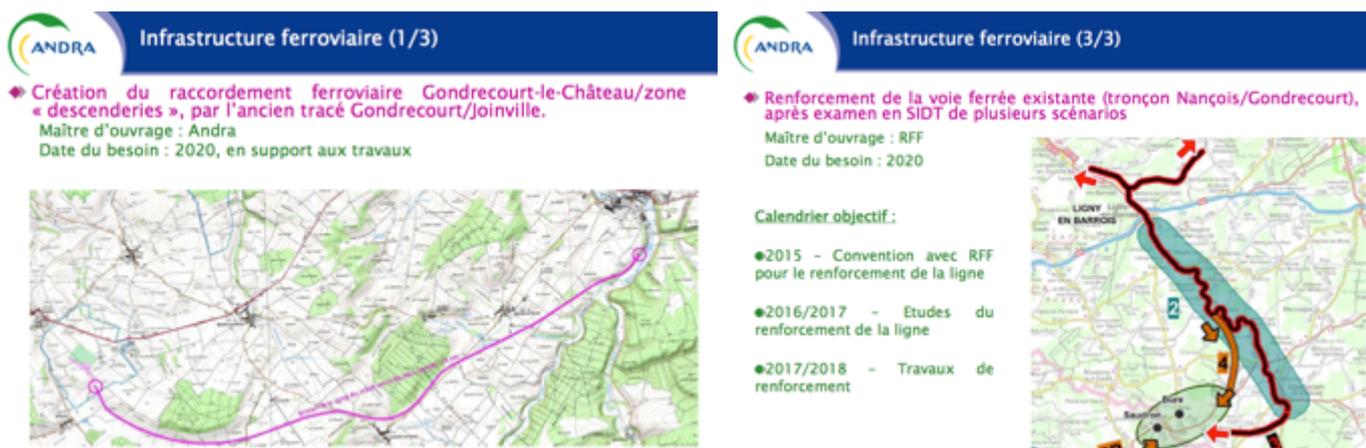


Figure 4: visualisation du tracé des infrastructures ferroviaires (ANDRA, 2015)

En 2015-2016 les travaux de caractérisation battent leur plein sur l'ancien tracé. La validation du projet est prévue pour 2017. Et la « date du besoin » prévue pour 2020 : la ligne réhabilitée doit également servir de support aux travaux sur les autres zones. Les travaux pourraient donc vite débiter sur cet axe...

La voie ferrée existante arrivant par le nord du village de Gondrecourt serait également renforcée.

Infrastructure de voirie (routes et accès) – 10 à 15 ha estimés

²¹ Sur la Figure 3 elle apparaît serpentant cerclée de rouge.

²² C'est sur ce terrain que le campement VMC autogéré et anti-autoritaire s'est tenu en août 2015.

Déviations RD60/960 au droit de la zone descenderies, desserte de la zone puits et aménagement de la liaison zone puits-zone descenderies

Maître d'ouvrage : Andra, selon modalités à définir avec CG52/55
Date du besoin : 2018



Schéma de principe, tracé à préciser après échanges avec les acteurs locaux

Figure 5: schéma de principe des infrastructures routières

Création d'un raccordement électrique 400 000 / 90 000 V – 5 à 10 ha estimés

La maîtrise d'ouvrage des travaux serait assurée par RTE. Après études et caractérisation du site le dépôt des demandes d'Approbation de Projet d'Ouvrage (APO) et de Déclaration d'Utilité Publique (DUP) serait fait en septembre 2016, pour une réalisation de mi-2017 à mi-2019.

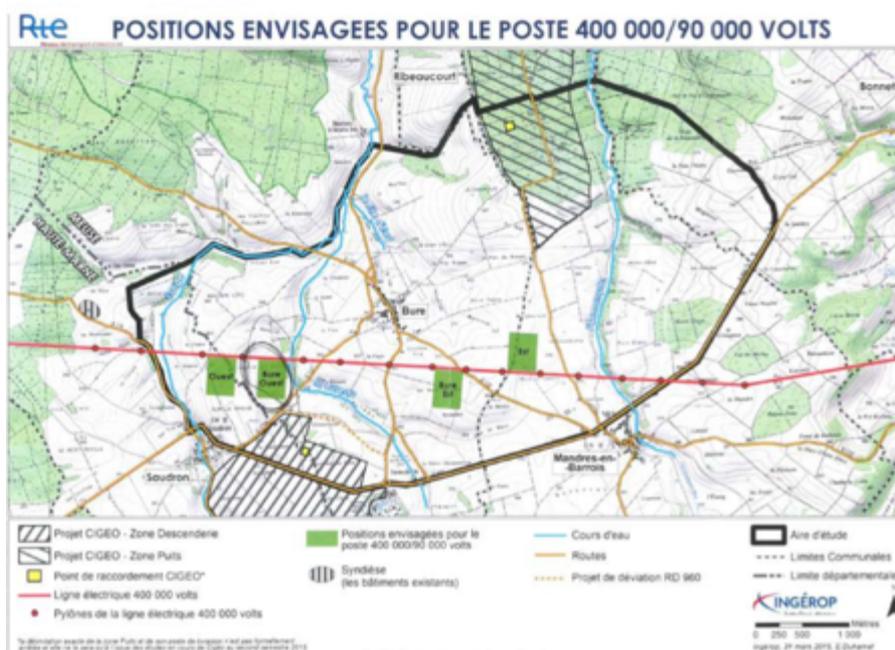


Figure 6: positions envisagées pour le transformateur électrique

Étonnamment, le choix de l'emplacement définitif du projet de transformateur à « Bure Ouest » parmi les quatre options (carrés verts ci-dessus) a été influencé par des critères « militaires ». Le capitaine de gendarmerie a ainsi déclaré, lors d'une réunion publique à la préfecture : « il vaut mieux que la zone ne soit pas dans un fond de vallée. La première chose qu'on nous apprend en tant que militaire c'est de s'infiltrer par les thalwegs²³, donc on n'aura pas une bonne vue des adversaires ! » Et voilà comment les opposants à un projet mortifère se voient gratifier

²³ Fonds de vallées.

« d'adversaires » par un militaire cherchant la meilleure tactique pour neutraliser toute possibilité d'opposition...

Les besoins fonciers estimés de l'ANDRA ont doublé de volume en 2 ans !

Il faut enfin rajouter que les estimations des besoins de l'ANDRA ont doublé en 2 ans. En 2013 lors des réponses aux questions du « débat public en ligne », l'agence affirmait que l'emprise au sol serait limitée à 300 ha²⁴... Deux ans plus tard, les estimations agrégées sont plus proches de 600 ans. Jusqu'où l'agence s'arrêtera-t-elle ? Ses besoins fonciers vont-ils continuer d'augmenter ? Et ceux des projets satellites ?

B. Les besoins des projets satellites de CIGEO : SYNDIESE, nucléarisation du territoire...

En effet, l'ANDRA communique uniquement ses besoins fonciers pour le projet CIGEO. C'est une manière d'occulter que la poubelle nucléaire n'est que la pointe émergée (ou enfouie) d'un iceberg nucléaire qui vise toute la sous-région (Meuse, Haute-Marne, Aube, etc...). Or, tout comme les aménageurs de territoire, nous devons considérer l'ensemble du tableau.

De multiples implantations en amont et en aval de la filière nucléaire préparent la nucléarisation du territoire

C'est ainsi que les aménageurs présentent d'ores et déjà la région aux investisseurs comme un « pôle de compétence territorial en nucléaire ». Une carte de la Meuse et de la Haute-Marne mettant en évidence les infrastructures nucléaires et autres pôles « d'excellence rurale » a ainsi été distribuée aux participants et investisseurs pour les inciter à « implanter » leur entreprise lors du premier Salon mondial de l'énergie nucléaire qui s'est tenu au Bourget en octobre 2014 (voir la carte en **annexe 1**²⁵).

De multiples installations et projets en amont et en aval du cycle nucléaire accompagnent ainsi le projet de poubelle et reconfigurent peu à peu l'économie régionale autour de cette filière : archives d'Areva à Houdelaincourt, archives d'EDF à Bure, plateforme logistique de transit de camions de déchets à Void-Vacon (Meuse), plateforme logistique de pièces de rechange pour les centrales nucléaires à Velaines (Meuse)²⁶, un centre industriel de regroupement, d'entreposage et de stockage (Cires) de déchets TFA (très faible activité) à Morvilliers (Aube)²⁷, un centre de stockage pour déchets faible et moyenne activité à vie courte (FMA-VC) à Soulaines-Dhuys²⁸ (Aube). L'industrie nucléaire débordant de déchets et les centres de stockage existant ne suffisant pas, un nouveau projet de construction d'un centre de stockage de déchets faible activité vie longue (FA-VL) est lancé depuis 2008 et les recherches se concentrent à nouveau sur Soulaines-Dhuys²⁹.

A deux pas de CIGEO, le projet opaque SYNDIESE promet de dévorer les forêts de Lorraine (et d'ailleurs ?)

²⁴ <http://cpdp.debatpublic.fr/cpdp-cigeo/espaces-expression/questions-reponses/detail-question.html/index91f4.html?id=1521>

²⁵ Carte également disponible ici : http://paris-luttes.info/home/chroot_ml/ml-paris/ml-paris/public_html/IMG/jpg/carte_bure_wne-2.jpg

²⁶ Est Républicain, La Meuse : centrale d'achat nucléaire, 20 décembre 2014

<http://www.estrepublicain.fr/actualite/2014/12/20/centrale-d-achat-nucleaire>

²⁷ <http://www.andra.fr/andra-aube/pages/fr/menu4/le-cires/le-centre-tfa-1093.html>

²⁸ <http://www.andra.fr/andra-aube/pages/fr/menu4/le-csa/le-centre-fma-1086.html>

²⁹ BureStop, Actualité presse sur le projet de centre de stockage FA-VL,

<http://burestop.free.fr/spip/spip.php?rubrique76>

Et, plus proche de la poubelle nucléaire, le projet SYNDIESE³⁰ piloté depuis 2010 par le CEA (Commissariat à l'Energie Atomique et aux Energies Alternatives). Ce « démonstrateur pilote préindustriel » est un prototype de 270 millions d'euros, qui transformerait une partie des forêts de Lorraine en biodiesel de seconde génération pour faire rouler 3000 voitures (20% de la ressource bois supplémentaire chaque année, soit 90 000 tonnes de biomasse forestière).

Pour l'heure cette installation dangereuse de type ICPE/SEVESO n'a pas été soumise à l'enquête publique. Mais le CEA a « saucissonné » le projet pour faciliter une procédure complexe et pouvoir commencer à construire : deux unités (broyage et stockage) uniquement soumises à un régime de déclaration (c'est-à-dire des procédures légères) sont déjà sorties de terres depuis octobre 2014, et les travaux de terrassement et de construction de route battent leur plein³¹.

A la mi-février 2016, la préfecture s'est pourtant souvenue qu'il y avait des règles et a déposé un avis de consultation du public pour demander l'avis des citoyens sur la construction de ces mêmes unités de broyage ! En d'autres termes, la préfecture cherche à consulter les citoyens pour une installation déjà construite, dans l'opacité totale, depuis un an et demi.³²

A ce jour en raison de la quasi absence d'informations au sujet de ce projet il est difficile d'estimer quelle surface foncière serait concernée, et quelles formes prendrait l'approvisionnement en biomasse. Cela pose question, étant donné que l'ANDRA possède un patrimoine forestier énorme et disproportionné par rapport à ses besoins.

C. Les 3115 ha de l'empire foncier de l'ANDRA sont disproportionnés par rapport aux besoins réels

Au cours des six dernières années l'ANDRA a augmenté son stock foncier en Meuse et Haute-Marne de 543,13 hectares en 2010, à 3115 hectares en date de novembre 2015³³ : 2270 hectares en propriété directe et 845 ha mis en réserve par les SAFER ! Ce patrimoine est sans mesure avec les besoins estimés d'environ 500-600 ha : c'est près de 5 à 6 fois la surface estimée nécessaire par l'agence pour construire ses différentes installations !

Ce chiffre ne représente que les terres actuellement en stock par l'ANDRA ou les SAFER, et pas les terres qui ont déjà été échangées. D'autre part cette réserve foncière ne couvre que le projet CIGEO : nous n'avons à ce jour que très peu de données disponibles sur les surfaces acquises par l'Andra pour d'autres projets dans l'Aube (environ 80 hectares en 2012, qui ont peut-être augmenté) ; ou encore dans la Marne où des agriculteurs ont pu bénéficier d'échanges. Le chiffrage total de l'ensemble des propriétés de l'ANDRA dans les différents départements où elle opère est donc peut-être bien plus conséquent.

Répartition des différents terrains de l'ANDRA (propriété directe ou mise en réserve SAFER)

Les 2269 ha en propriété directe de l'ANDRA, achetés pour 12 303 801 euros, se décomposent comme suit.

³⁰ Plus d'informations ici : <http://mirabel-lne.asso.fr/content/syndiese>

³¹ Note de synthèse sur le projet SYNDIESE, Mirabel-LNE, 3 juin 2014 http://mirabel-lne.asso.fr/f/SYNDIESE_defo3062014.pdf

³² 18 février 2016, SYNDIESE/CIGEO Démocratie « cause toujours ! » en Haute-Marne : le préfet consulte les citoyens sur un projet déjà réalisé http://mirabel-lne.asso.fr/content/consultation_publique_syndiese_fevrier2016

³³ ANDRA, 23 novembre 2015, Gestion foncière pour le projet CIGEO, CLIS http://www.andra.fr/andra-meusehautemarne/download/andra-meuse-fr/document/courrier-clis/foncier_clis_23_nov_2015.pdf

1 - Propriétés Andra

| Propriétés Andra | Superficie (ha) | Valeur foncier (€) | Valeur bâti (€) |
|--|-------------------|---------------------|--------------------|
| Total Forêt en Haute-Marne | 933,2624 | 4 856 350 € | 30 000 € |
| Total Forêt en Meuse | 1 084,7459 | 5 096 134 € | 15 000 € |
| Total ANDRA Forêt | 2 018,0083 | 9 952 484 € | 45 000 € |
| Total Terres agricoles en Haute-Marne | 75,2106 | 465 411 € | 0 € |
| Total Terres agricoles en Meuse | 88,2679 | 429 175 € | 0 € |
| Total ANDRA Terres agricoles | 163,4785 | 894 586 € | 0 € |
| Total Voie Ferrée | 30,2871 | 135 830 € | 9 400 € |
| Total Anciennes carrières | 15,9290 | 85 000 € | 0 € |
| Total Plate-Forme | 1,5530 | 13 007 € | 0 € |
| Total sites bâtis et aménagés (hors constructions réalisées par l'Andra) | 40,3100 | 222 475 € | 946 019 € |
| Total ANDRA autres acquisitions | 88,0791 | 456 312 € | 955 419 € |
| Total ANDRA | 2 269,5659 | 11 303 382 € | 1 000 419 € |

Figure 7: tableau des propriétés directes de l'ANDRA (novembre 2015)

L'Andra est propriétaire d'environ 2018 hectares de bois pour une valeur d'environ 10 millions d'euros dont :

- Environ 1084 ha situés en Meuse, les principaux domaines étant :
 - o Forêt de la Galande à Amanty, pour 26 ha
 - o Forêt de Ruère à Bonnet, environ 130 ha
 - o Forêt du Bois Monsieur à Brauvilliers, environ 78 ha
 - o Forêt de l'Espérance à Dainville-Bertheville, environ 200ha
 - o Forêt de la Galande à Taillancourt, environ 66 ha
 - o Forêt de la Caisse à Bonnet, environ 460 ha
- Environ 933 ha situés en Haute-Marne
 - o Forêt de Fracquemont à Effincourt, environ 130 ha
 - o Forêt du Domaine de Beaudray à Osne-le-Val pour environ 260 ha
 - o Forêt de la Vigne Chardon, environ 530 ha

L'agence est propriétaire à titre direct, d'environ 163 hectares de terres agricoles, d'une valeur d'environ 900 000 euros dont

- 75 ha situés en Haute-Marne, principalement à Saudron
- environ 88 hectares en Meuse, principalement à Bure

Enfin, elle est propriétaire à titre direct :

- d'environ 30 hectares de voie ferrée
- de 15 hectares d'anciennes carrières à Troussey (peut-être pour entreposer une partie des remblais)
- Mais aussi 40 hectares d'autres acquisitions de sites bâtis et aménagés (hors constructions réalisées par l'ANDRA), pour une valeur bâtie de 955 419 euros ! Plutôt conséquent pour une agence qui n'a pas vocation à acquérir du bâti.

Par le biais des Safer, d'environ 845 ha (voir Figure 8 ci-dessous) dont :

- 540 ha de la SAFER Lorraine
- 306 ha de la SAFER Champagne-Ardenne

La valeur des terres se montant à 4 712 451 € et celle du bâti à 656 450 €.

2 - Propriétés SAFER

| SAFER | Superficie (ha) | Valeur foncier (€) | Valeur bâti (€) |
|--|-----------------|--------------------|------------------|
| Total SAFER Lorraine (Terres agricoles, Plate-Forme et forêts) | 539,9630 | 3 035 592 € | 253 000 € |
| Total SAFER Champagne-Ardenne (Terres agricoles et forêts) | 306,0338 | 1 676 859 € | 403 450 € |
| Total SAFER | 845,9968 | 4 712 451 € | 656 450 € |

Figure 8: tableau synthétique des propriétés des SAFER (novembre 2015)

Les données les plus à jour quand à la répartition par communes des propriétés SAFER datent de décembre 2014 (voir Figure 9 ci-dessous). Quand au prix d'achat par parcelles, impossible pour l'instant d'avoir accès à ces données.

2 - RESERVES SAFER LORRAINE (Réserves Foncières au 31 déc. 2014)

| SAFER (Lorraine) | Commune | Superficie (ha) | Type de terrain |
|-----------------------------|------------------------|-----------------|--|
| Meuse (55) | BONNET | 13,4794 | Terres agricoles |
| Meuse (55) | BURE | 146,2440 | Terres agricoles + Bâtiment |
| Meuse (55) | CHASSEY-BEAUPRE | 15,5095 | Terres agricoles + Bâtiment + Bois Taillis |
| Haute-Marne (52) | CIRFONTAINES-EN-ORNOIS | 1,1832 | Terres agricoles |
| Meuse (55) | DAMMARIE-SUR-SAULX | 1,6090 | Terres agricoles |
| Meuse (55) | GONDRECOURT-LE-CHÂTEAU | 162,3964 | Terres agricoles + Bois Taillis |
| Meuse (55) | HORVILLE-EN-ORNOIS | 12,9010 | Terres agricoles |
| Meuse (55) | HOUELAINCOURT | 11,7600 | Terres agricoles |
| Meuse (55) | MANDRES-EN-BARROIS | 4,2795 | Terres agricoles |
| Meuse (55) | MONTIERS-SUR-SAULX | 9,4040 | Terres agricoles |
| Meuse (55) | MORLEY | 44,6926 | Terres agricoles |
| Meuse (55) | RIGNY-SAINT-MARTIN | 6,3920 | Terres agricoles |
| Meuse (55) | SAULVALX | 38,2050 | Terres agricoles |
| Total SAFER Lorraine | | 468,0536 | |

3 - RESERVES SAFER CHAMPAGNE-ARDENNE (Réserves Foncières au 31 déc. 2014)

| SAFER (Lorraine) | Commune | Superficie (ha) | Type de terrain |
|--------------------------------------|------------------------|-----------------|---------------------------------|
| Haute-Marne (52) | CIRFONTAINES-EN-ORNOIS | 11,8214 | Terres agricoles |
| Haute-Marne (52) | ECHENAY | 7,1790 | Terres agricoles |
| Haute-Marne (52) | EPIZON | 8,2206 | Terres agricoles |
| Haute-Marne (52) | GILLAUME | 8,0661 | Terres agricoles |
| Haute-Marne (52) | LEZEVILLE | 11,8365 | Terres agricoles |
| Haute-Marne (52) | PAUTAIGNE-AUGEVILLE | 6,7860 | Terres agricoles |
| Haute-Marne (52) | SAILLY | 9,4109 | Terres agricoles |
| Haute-Marne (52) | SAUDRON | 108,9784 | Terres agricoles + Bois Taillis |
| Haute-Marne (52) | SONCOURT-SUR-MARNE | 2,2028 | Terres agricoles |
| Haute-Marne (52) | VIEVILLE | 16,4933 | Terres agricoles + Bâtiment |
| Total SAFER Champagne-Ardenne | | 190,9950 | |

Figure 9: Réserves des SAFER en date du 31/12/14

D. Une disproportion mystérieuse

L'ANDRA possède un patrimoine de 5 à 6 fois supérieur à ses besoins estimés ! Pourquoi cette gloutonnerie ?

L'agence affirme qu'elle doit posséder un « stock varié » pour disposer d'une marge de manœuvre vis-à-vis des multiples demandes d'échanges et leurs critères spécifiques. Et, magnanime, elle explique que « les surfaces acquises ne se limitent pas aux seules parcelles souhaitées par l'agence mais également celles proposées par les propriétaires/exploitants pour restructurer leur parcellaire ». En d'autres termes ce n'est pas de la faute de l'ANDRA si ces réserves sont très larges, elle ne fait que répondre aux demandes des propriétaires !

Mais au fait, est-ce bien la mission d'une agence chargée de mettre en œuvre un projet de poubelle nucléaire que d'aider les exploitants à restructurer leur parcellaire ? On pensait que c'était plutôt le périmètre d'action des SAFER. Il faut croire que le partenariat ANDRA-SAFER a

abouti, dans le cas meusien et haut-marnais, à une fusion des deux institutions ? Etrange mélange des genres.

En outre l'un des autres objectifs des achats fonciers prévoit une fonction de compensation par reboisement de surfaces défrichées. Les 300 ha de forêts voués à la construction d'une zone de puits seront-ils « remplacés » dans les années à venir par 300 ha de terres agricoles replantées ? Pour l'instant, il est sûr que l'ANDRA a déjà commencé à reboiser 2 ha de parcelles d'anciennes prairies de fonds de vallée dans la commune de Bure, avant même que la rétrocession officielle par la SAFER !

Mais si l'agence cherche des justifications sur les terres agricoles, elle est beaucoup plus taiseuse sur le sort des forêts. Comment expliquer 2018 ha de réserve dans un contexte où la question de l'échange et de la « restructuration parcellaire » ne se pose quasiment pas ?

Selon l'agence les forêts permettront de « répondre, autant que de besoin, à des engagements de long-terme ». Mais qu'est ce que ça pourrait bien vouloir dire ces « engagements de long-terme » ?

On sait que certains domaines forestiers prestigieux sont très utiles lorsque l'ANDRA invite élus et politiciens à se détendre l'espace d'une après-midi le temps d'une partie de chasse, comme cela a par exemple été rapporté dans le Domaine de Beudray d'Osne-le-Val, propriété de l'agence de puis 2013 (pour la modique somme d'environ 6150 euros l'hectare forestier, tout de même !).

On sait aussi que le directeur technique de l'agence, Jean-Paul Baillet, a déclaré au Canard Enchaîné en décembre 2015 vouloir « conserver des forêts pour les gérer en bon père de famille, afin de sécuriser nos actifs... »³⁴. Mais de quels actifs, à quelle hauteur, selon quels mécanismes financiers et au nom de quelles dispositions juridiques, demandent les opposants³⁵ ? Silence radio.

On sait enfin que l'agence a signalé que si Cigéo était autorisé, « l'équivalent des superficies boisées qui seront défrichées devra être compensé. Les parcelles forestières déjà acquises permettront d'assurer ces compensations ». Comment des forêts déjà boisées pourraient-elles « compenser » des forêts défrichées (environ 300 ha pour la zone puits, au regard des estimations actuelles) ? Au nom de quel mécanisme juridique ? Sur quel périmètre ? Là encore, aucune réponse.

Un grand doute continue donc de planer sur ces mystérieux « engagements de long-terme ».

La première hypothèse qui vient à l'esprit : les 2018 hectares de forêts permettraient-ils de fournir en biomasse le vorace projet SYNDIESE ? L'agence affirme que ses « forêts n'ont pas vocation à alimenter le projet SYNDIESE »³⁶. Pour l'instant ? « N'ont pas vocation » ne veut pas dire « ne serviront jamais à »...

La deuxième hypothèse des opposants concerne le patrimoine foncier en général : l'accaparement de terres disproportionné pourrait préparer la transformation du projet de stockage profond en stockage de surface ou sub-surface. En effet le CIGEO n'a toujours aucune existence légale et le dossier des coûts et des financements s'effrite comme les galeries de stockage de déchets de l'ancienne mine de sel d'Asse en Allemagne³⁷. Mais pendant ce temps là

³⁴ Canard Enchaîné, 22 décembre 2015, A Bure les déchets nucléaires se tirent la bourre, visible ici :

http://tendanceclaire.npa.free.fr/contenu/autre/Le%20Canard%20enchain%C3%A9%20-%202015_12_23%20-%20A%20Bure,%20oles%20d%C3%A9chets%20nucl%C3%A9aires%20ose%20tirent%20la%20bourre.pdf (accédé le 22 février 2016)

³⁵ Lettre de l'ASODEDRA au Président du CLIS sur le foncier, 17 novembre 2015,

http://burestop.free.fr/spip/IMG/pdf/foncier_courrier_maurice_michel.pdf

³⁶ ANDRA, 23 novembre 2015, Gestion foncière pour le projet CIGEO, CLIS http://www.andra.fr/andra-meusehautemarne/download/andra-meuse-fr/document/courrier-clis/foncier_clis_23_nov_2015.pdf

³⁷ Reporterre, En Allemagne aussi les déchets nucléaires s'accumulent sans solution fiable, 3 février 2016

<http://www.reporterre.net/En-Allemagne-aussi-les-dechets-nucleaires-s-accumulent-sans-solution-fiable>

les centres de stockage existant en France débordent et/ou n'ont pas vocation à être de longue durée. L'empire de l'ANDRA pourrait permettre, au cas où l'option de stockage profond serait abandonnée, de basculer sur un plan B avec un stockage en surface ou sub-surface sur un périmètre beaucoup plus important que 600 ha !

Pour noyer le poisson face à ces hypothèses l'ANDRA claironne que « les surfaces agricoles qui ne seront pas nécessaires au projet CIGEO seront purement et simplement rétrocédées par les SAFER à la profession agricole ». Une manière habile de rassurer à peu de frais, puisque que le projet CIGEO n'a pour l'instant aucune existence légale et que ses besoins estimés ne cessent d'augmenter !

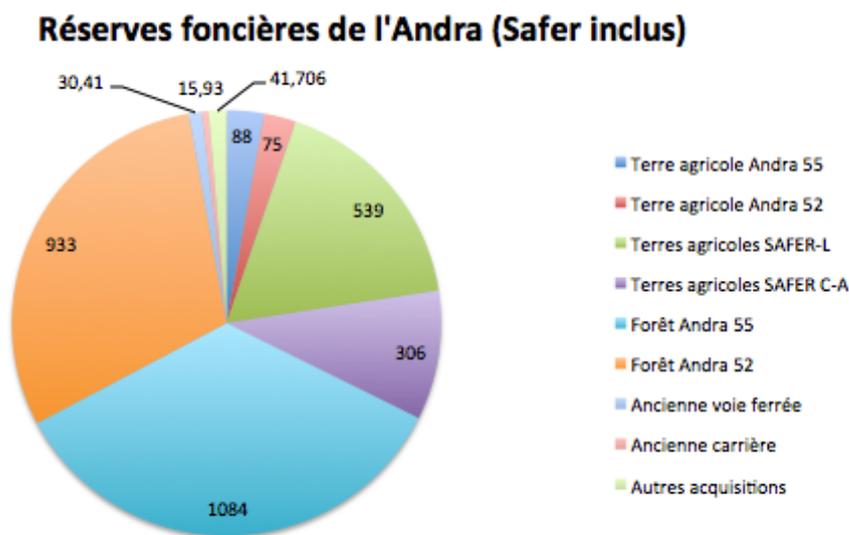


Figure 10: réserves foncières de l'Andra (SAFER inclus) en Mars 2015

3) L'ANDRA contribue à la hausse du prix des terres

A. Une hausse importante des prix des terres agricoles dans les dernières années

Entre 2007 et 2014, le prix moyen d'achat à l'hectare des prés et terres libres en Meuse a augmenté de 43,8%, passant de 3400 euros à 4890 euros³⁸. Pendant la même période, en Lorraine, le prix moyen augmentait de 39,7%, passant de 3670 euros à 5130 euros. Beaucoup des agriculteurs accusent l'Andra de contribuer à cette augmentation.

³⁸ Données SAFER Lorraine (consulté le 21 septembre 2015) <http://www.safer-lorraine.com/Prix-des-terres.aspx>

Evolution du prix des Terres et des Prés Non Bâti en Lorraine (en euros courants)

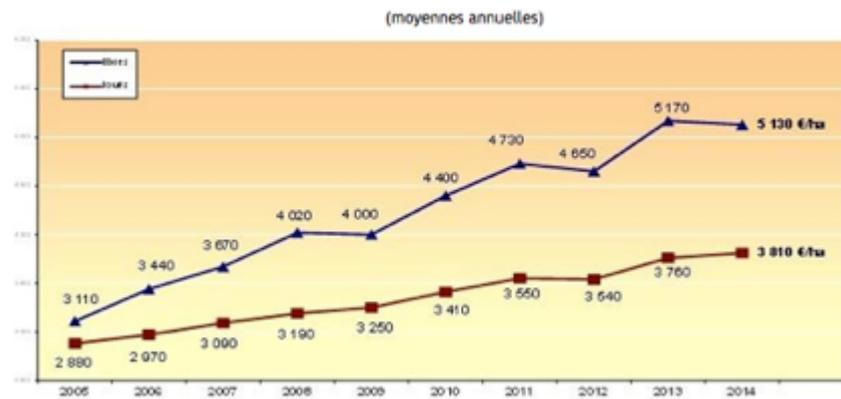


Figure 11 : évolution du prix des prés et terres non bâti en Lorraine (données SAFER 2014)

Mais pour Franck Menonville, le président de la SAFER Lorraine, cette augmentation foudroyante n'est pas « directement liée au projet de l'Andra ». Sa logique est imparable : le prix des terres agricoles en Meuse a peut-être augmenté de 20% entre 2011 et 2012... mais il a aussi augmenté dans toute la Lorraine à hauteur de 8%. Par conséquent, puisque l'augmentation est régionale et pas uniquement localisée en Meuse, alors elle ne dépend pas uniquement de l'Andra. Et puisqu'elle ne dépend pas *uniquement* de l'Andra (ce qu'on veut bien admettre étant donné la multiplicité des facteurs qui entrent en jeu dans le phénomène d'augmentation du prix des terres), elle ne dépend donc pas *directement* de l'Andra : on change la portée de l'adverbe, et hop, le tour est joué ! Puisque l'accaparement des terres de l'Andra n'est pas le *seul* facteur d'augmentation des prix, alors l'Andra n'est pas *directement* responsable. Une logique imparable, on vous dit. Ca s'appelle la logique de l'expert - « vous savez, tout ça c'est très compliqué... » -, la meilleure des logiques pour noyer le poisson dans l'eau !

Une logique imparable qu'on va se permettre de mettre à l'épreuve des quelques maigres données dont on dispose.

En 2011 le prix d'achat moyen des terres acquises par l'ANDRA était, selon l'adjoint à la communication, de 5800 euros par hectare³⁹. La même année la moyenne du prix d'achat des prés et terres libres était d'environ 4000 euros/ha en Meuse, et 4730 euros/ha en Lorraine⁴⁰. Soit un différentiel d'environ 1800 euros.

A date de novembre 2015, l'Andra communique ces données sur les prix d'achat moyen agrégés (soit toutes les acquisitions entre 2007 et 2015) en Meuse et Haute-Marne (achat des SAFER inclus) :

| Type de terrain | Surface (ha) | Valeur foncier (€) | Prix (€/ha) |
|-------------------|--------------|--------------------|-------------|
| Terre agricole | 954,78 | 5 387 273 € | 5 642 € |
| Forêt | 2054,97 | 10 082 095 € | 4 906 € |
| Voie Ferrée | 30,29 | 135 830 € | 4 485 € |
| Ancienne carrière | 15,93 | 85 000 € | 5 336 € |

Figure 12: prix moyen d'acquisition du foncier

³⁹ Est Républicain, 21/02/2011, Interview de l'adjoint à la communication de l'Andra « L'Andra doit faire comme si... et utiliser la méthode douce. »

⁴⁰ Données SAFER Lorraine.

Sur la même période 2007-2015, le prix moyen d'achat de terres agricoles en Meuse est d'environ 4130 euros, et environ 3000 euros pour la Haute-Marne⁴¹.

Les présidents des SAFER peuvent bien botter en touche et faire l'autruche en se fourrant la tête dans le sable (ou plutôt dans l'argilite callovo-oxfordien), les données sont significatives : en moyenne sur la période 2007-2014 l'Andra a acheté des terres agricoles quasiment 1500 euros de plus que la moyenne en Meuse ; et 2600 euros de plus que la moyenne en Haute-Marne !

Si on prend les données plus fines et qu'on les agrège par commune (voir tableau en Annexe 3), c'est encore plus intéressant : le prix d'achat moyen de la soixantaine d'hectares directement acquis par l'ANDRA en Haute-Marne (principalement à Saudron) est de 6256 euros, soit un écart d'environ 3200 euros avec la moyenne en Haute-Marne ! On dit merci qui ?... Merci l'Andra !

La disparité est encore plus évidente quand on compare le prix d'achat des parcelles dans la zone d'emprise directe de CIGEO (zone de descenderie et de zone des puits support aux travaux souterraines).

| Localisation | Type de terrain | Surface (ha) | Valeur foncier (€) | Prix (€/ha) |
|-----------------|-----------------|--------------|--------------------|-------------|
| Zone Cigéo | Forêt | 461,3689 | 2 648 121 € | 5 740 € |
| | Terre agricole | 312,9904 | 2 050 567 € | 6 552 € |
| Hors zone Cigéo | Forêt + Etangs | 1 593,5991 | 7 433 974 € | 4 665 € |
| | Terre agricole | 641,7945 | 3 336 706 € | 5 199 € |

Figure 13: prix d'acquisition du foncier en fonction des zones

Peut-être pourrait-elle payer les terres un peu moins cher et prévoir quelques euros pour offrir des cours de rattrapage en mathématiques au président de la SAFER Lorraine M. Franck Menonville ? Lesquels complèteraient adéquatement la maîtrise en langue de bois dont il est titulaire, lui qui ose affirmer que « l'action des SAFER en amont permet de limiter la pression foncière », « éviter l'intervention des spéculateurs », et « éviter la déstabilisation du secteur agricole »⁴². Il faudrait songer à expliquer cela à la plupart des agriculteurs qui se plaignent tous de l'augmentation très forte du prix des terres et des difficultés d'installation : peut-être qu'ils n'ont pas bien compris que tout est fait « aux bénéfices des agriculteurs » ?

B. L'ANDRA justifie la disparité des prix au nom de la « différence » des parcelles

Les disparités en principe encadrées par la loi, peuvent trahir certaines stratégies de l'Andra en fonction des types de propriétaires (collectivité publique, propriétaire privé, etc). Il n'est donc pas étonnant que pendant près de 8 mois l'Andra ait fait la sourde oreille aux demandes répétées de l'ASODEDRA, via le CLIS, pour obtenir les données foncières à jour de 2015 avec le *prix d'achat par parcelle* : on ouvre les portes du restaurant, mais on ne se précipite pas pour ouvrir celles de la petite cuisine ! Enfin, le 21 septembre 2015 les données par parcelles ont été communiquées (voir tableau en Annexe 3).

L'analyse de ces données parcelles par parcelles nous fournit quelques exemples de cette petite cuisine interne pas toujours très ragoûtante.

⁴¹Données Chambre d'Agriculture Haute-Marne (consulté le 21 septembre 2015) <http://www.haute-marne.chambagri.fr/kit/foncier/valeur-des-terres.html>

⁴² Est-Républicain, 14/05/2012, Interview du président de la Safer Lorraine : « Bure : la SAFER transparente » <http://www.estrepublicain.fr/meuse/2012/05/14/bure-la-safer-transparente>

Les exemples autour des terres agricoles sont édifiants. A Saudron, c'est le grand écart pour le prix d'achat des terres agricoles : en 2008, la parcelle achetée se négocie à environ 2650 euros/ha, dans les clous des moyennes départementales... Quatre ans plus tard à partir de 2012 c'est la flambée : le prix moyen des terres achetées oscille entre 6600 et 7500 euros !

A Bure aussi, en 2008, les terres achetées se négocient autour de 3100 à 3500 euros/ha, là encore dans la moyenne départementale. Mais comme pour Saudron, à partir de 2012 certaines parcelles se négocient entre 6200 à 6600 euros/ha, bien au-dessus de la moyenne !

Les justifications de l'ANDRA à propos de ces écarts sont délectables : « Un hectare de terre n'est pas un produit banalisé. Les écarts de prix dépendent d'une part de la nature des parcelles, des contraintes environnementales, de leur localisation (zone d'intérêt pour CIGEO {ou pas}), des conditions d'acquisition (achat/vente, échange, libre/louée), utilisation de stocks SAFER. {Et} le prix du foncier ne cesse de progresser depuis plusieurs années en Lorraine ».

Ce qu'il faut retenir c'est surtout que les terres situées dans la zone d'intérêt de CIGEO se négocient à des prix stratosphériques, comme le montre la Figure 13 ci-dessus, et que cela a sans doute très peu à voir avec des différences de qualité agronomique des parcelles !

Pour ce qui est des forêts, l'Andra a acheté en 2008 les 71,82 hectares de la forêt de Fays, en Aube, située au lieu-dit Vanlay, pour la modique somme de 720 000 euros... soit près de 10 000 euros/ha⁴³. Qui dit mieux ? En avril 2014, à Bure, un.e ou des heureux élus ont pu bénéficier d'un prix d'achat à l'hectare extraordinairement « compétitif » pour de très petites parcelles de bois (entre 0,22 et 0,63 ha) : soit entre 11 000 et 13 300 €/ha ! Merci qui ?... On se demande bien ce qui « justifie » une telle valeur d'échange !

C. Les petites magouilles autour du patrimoine bâti de l'ANDRA

Venons en aux petites magouilles autour du patrimoine immobilier possédé par l'ANDRA, dont la valeur s'élève à plus d'1 millions d'euros. Pourquoi un tel patrimoine et quel est sa finalité ? L'agence explique qu'elle « n'a pas vocation à acquérir du bâti sauf dans le cas d'opération foncière plus globale. Dans la mesure du possible, elle le rétrocède. »⁴⁴ Qu'est ce que ça veut dire concrètement ?

Par exemple une maison a été achetée pour 70 000 euros en 2013 à Bonnet, dans le cadre de l'achat un lot de parcelles. En 2014 elle a été « rétrocédée » (c'est-à-dire revendue) pour 40 000 euros à la nouvelle municipalité. Laquelle succédait alors à l'ancien maire farouchement anti-Cigéo. Quels jeux d'intérêt, quelles stratégies d'influence se cachent derrière l'irrationalité économique apparente de cette transaction ?

En fait, selon l'ANDRA c'est très simple. « Dans le cas de Bonnet la rétrocession du bâti a été menée pour permettre à la commune de réaliser un projet d'aménagement d'une aire de jeu et d'un local technique associé. L'ANDRA a souhaité accompagner ce projet comme elle pourrait le faire pour d'autres communes (besoin foncier pour l'aménagement d'une station d'épuration, pour la construction d'une caserne de gendarmerie...) ». En d'autres termes la revente « à prix cassé » du patrimoine bâti constitue une arme de séduction de plus dans les mains de l'ANDRA envers les collectivités locales.

Le patrimoine foncier de l'agence peut également servir au « développement territorial ». Le projet de construction d'une caserne de gendarmerie à Gondrecourt-le-Château est éclairant. En

⁴³ Tableau foncier de l'Andra 2011, 29/03/11, <https://www.andra.fr/andra-meusehautemarne/download/andra-meuse-fr/document/cmhm-dir-11-0107-clis.pdf>

⁴⁴ ANDRA, 23 novembre 2015, Gestion foncière pour le projet CIGEO, CLIS http://www.andra.fr/andra-meusehautemarne/download/andra-meuse-fr/document/courrier-clis/foncier_clis_23_nov_2015.pdf

octobre 2015 la SAFER a tout simplement revendue 1,07 ha de terre agricole de la réserve de l'ANDRA à la commune pour un projet de gendarmerie, à deux pas d'un site de stockage des produits de sondages de l'ANDRA⁴⁵. La commune achète la terre agricole, puis la passera sans souci en terre constructible avant de réaliser les travaux, et hop, le tour est joué avec une belle opération foncière à la clé !

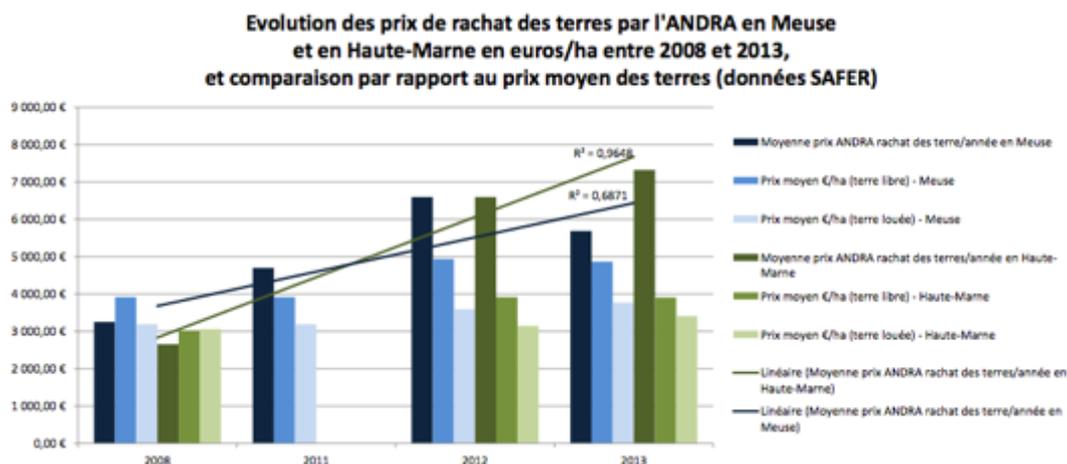


Figure 14: évolution des prix de rachat des terres par l'ANDRA en Meuse et en Haute-Marne entre 2008 et 2013

4) Les dernières manœuvres de l'ANDRA sur le front foncier

A. Le retrait des terres utilisées par les agriculteurs en baux précaires pour les travaux préparatoires

Depuis la mi-août 2015, environ 300 hectares de terres dédiées à la zone de descenderie et aux installations de stockage de surface (dite « ZD » vers Saudron) et à la voie ferrée (dite ITE) ont été retirées à l'usufruit des agriculteurs. Ces derniers en bénéficiaient auparavant via des baux précaires concédés par les SAFER.

Car malgré l'absence de toute déclaration d'autorisation de chantier (DAC), ou de déclaration d'utilité publique (DUP), l'Andra avance : des études et des fouilles archéologiques préventives sont lancées sur ces terres depuis la fin septembre, en préparation des futurs travaux. Ce qui veut dire concrètement que ces terres ne pourront plus être cultivées au moins sur la période septembre 2015 – septembre 2016. Ce retrait accentue le regret de nombreux agriculteurs, qui se rendent compte que le projet devient ainsi bien plus concret, visible dans l'espace. Certains disent même : « ça va beaucoup trop vite et trop près des villages, si j'avais su je n'aurais pas échangé mes terres... »

⁴⁵ Voir Le Couarail, novembre 2015, Les gendarmes irradient, la mairie ne radine pas, <http://vmc.camp/wp-content/uploads/2015/11/Le-couarail-radieux.pdf>

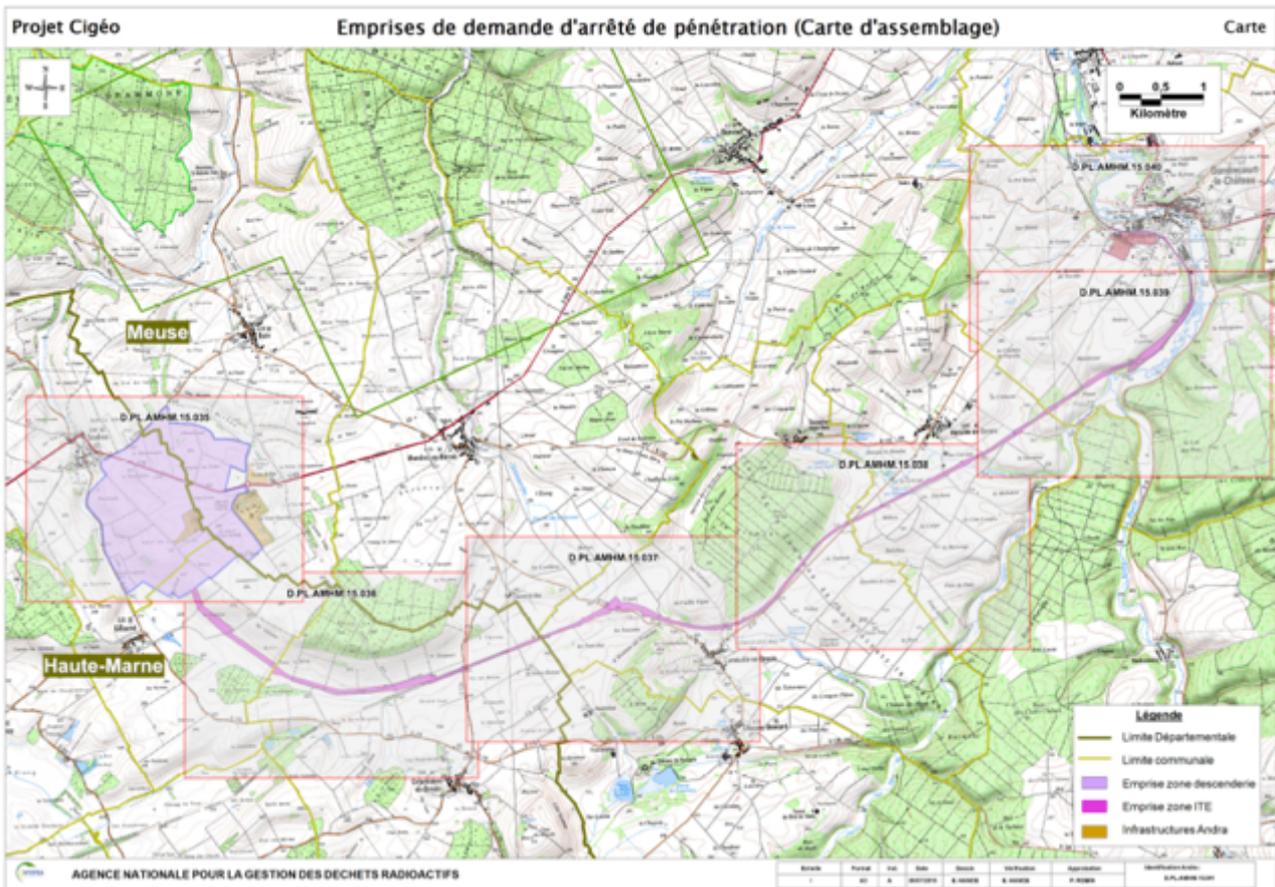


Figure 15: emprise de demande d'arrêt de pénétration : zone descendière (ZD) et zone voie ferrée (ITE)



Figure 16: début des fouilles archéologiques "préventives" sur la zone de descendière (photo d'octobre 2015)

A cet effet, les habitant-e-s des villages ont découvert en août et septembre 2015 des arrêtés préfectoraux « portant autorisation de pénétrer et d'occuper temporairement des propriétés privées » sur les communes de Bure, Gondrecourt-le-Château et Horville-en-Ornois⁴⁶ pour

⁴⁶ Arrêté préfectoral n°2015-1741 du 27 août 2015 et n°2015-1955 du 15 septembre 2015
http://burestop.free.fr/spip/IMG/pdf/raa_no_30_spe_cial杜_17_septembre_2015.pdf

« poursuivre les études » en tout genre, mais aussi « les campagnes d'acquisition de terrain ». L'Andra renforce ainsi son quadrillage du territoire à grand renfort de tractopelles, de géomètres, d'archéologues, de forages, de sondages, de bornes et de négociateurs de terres... pour continuer de faire place nette pour la nucléarisation du territoire⁴⁷.

De nombreuses irrégularités ont d'ores et déjà été constatées en ce qui concerne le contenu de l'arrêté, et les opérations physiques de travaux.

D'abord, l'ANDRA ou les SAFER s'inventent propriétaires de parcelles sur lesquelles ils n'ont, pourtant, aucuns droits. L'annexe de l'arrêté préfectoral comporte ainsi plusieurs parcelles indiquées comme propriétés de l'ANDRA ou des SAFER, et qui appartiennent en réalité à des propriétaires privés qui ne les ont jamais échangées. Voire, pour certains, y sont franchement hostiles. Concrètement cela signifie que l'arrêté préfectoral comporte des erreurs majeures.

Les propriétaires privés des parcelles ont-ils été suffisamment informés de la pénétration d'agents sur leurs parcelles ? Les conventions d'occupation temporaire ont-elles été signées ? L'ensemble des documents légalement nécessaires ont-ils été présentés⁴⁸ ?

Visiblement, non : au moins une personne a reporté, en octobre 2015, avoir constaté la pose de borne dans sa propriété... sans jamais en avoir été informé au préalable.

A quand un fût de déchets posé là, par hasard, dans le jardin d'un habitant du coin ?

B. L'échange contesté du bois communal du village de Mandres-en-Barrois, zone cruciale des installations du CIGEO

Plus tôt dans l'été en juin 2015, l'Andra a également essayé de passer en force sur un élément central pour ses installations : la zone de construction des puits (personnel, matériaux, ventilation) et de soutien aux activités souterraines (voir **Chapitre 1**) A.)

Depuis plusieurs années, l'agence a jeté son dévolu sur une zone de plusieurs centaines d'hectares située au nord et à l'ouest des villages de Bure et de Mandres-en-Barrois et à l'est de Bonnet (voir Figure 17 ci-dessous). Dans sa ligne de mire en particulier : les 220 hectares du bois communal de Mandres-en-Barrois, dit « bois Lejuc ».



Figure 17: carte des besoins fonciers estimés de l'ANDRA (janvier 2015)

⁴⁷ Voir plus d'infos sur le début des travaux après l'été 2015 ici <http://www.reporterre.net/A-Bure-les-travaux-de-la-poubelle-nucleaire-avancent-en-catimini>

⁴⁸ Mirabel Lorraine Nature Environnement, Recommandations à destination des riverains du CIGEO, <http://mirabel-lne.asso.fr/f/RECOMMANDATIONS.pdf>

En janvier 2013, le conseil municipal du village, qui avait été approché par l'Andra pour l'échange de ce bois, a décidé qu'il ne pouvait seul « décider et surtout engager l'avenir de la commune pour les 150 prochaines années »⁴⁹ et « qu'une consultation de la population serait organisée afin d'associer tout le monde à cette décision importante » (voir des extraits de ce document hallucinants ci-dessous Figure 18).

Ne Pas Divulguer, Ne concerne que les électeurs de Mandres.

Lors de la dernière réunion de conseil municipal du mardi 18 Décembre 2012, nous avons longuement débattu de l'échange de forêts proposé par l'ANDRA en vue d'implanter le projet CIGEO, il en a découlé à l'unanimité que le conseil en lui-même ne pouvait décider et surtout engager l'avenir de la commune pour les 150 prochaines années. De ce fait, il en a été décidé qu'une consultation de la population de Mandres serait organisée afin d'associer tout le monde à cette décision importante. Vous êtes donc convié à venir vous exprimer **DIMANCHE 13 JANVIER DE 8H à 12H**. Je tiens à vous rappeler que ce vote n'a aucune valeur légale et juridique et ne vaudras pas délibération, cependant cela correspond à un sondage qui aidera le conseil à délibérer le mardi 15 janvier à 19h. Je précise que le conseil suivra l'avis de la majorité dégagée le dimanche s'il y a majorité (exemple: 45/55 ou 40/60). Par contre, suite au dépouillement du dimanche (qui sera et restera consigné en Mairie aux archives), s'il ne se dégage pas de majorité (exemple: 50/50 ou 49/51), le conseil prendra seul sa responsabilité et délibérera en élus responsables de la commune. De ce fait, et afin de vous aider à comprendre (et non à vous influencer) le projet d'échange proposé par l'ANDRA, voici quelques modalités d'échange concrètes:

● Contre la forêt du Bois Lejus à Mandre d'une surface de 220Ha, il nous serait échangé:

- la forêt de Ruères à Bonnet (à 5km) pour 160Ha
- la forêt de la Galante à Amanty (à 16km) pour 80Ha
- la forêt de Froquemont à Effincourt (à 11km) pour 130Ha

Soit 370Ha en contrepartie de nos 220Ha dès cette année. (Tous les frais notariaux de ces échanges seraient aussi à la charge de l'ANDRA)

● Concernant l'emploi sur la commune, n'oublions pas non plus que déjà certaines personnes de Mandres travaillent déjà à l'ANDRA personnellement ou par l'intermédiaire des entreprises dans lesquelles elles sont embauchées. L'ANDRA s'engage sur la durée des travaux (environ 100-150 ans) à embaucher toutes les personnes désireuses d'y travailler, ce qui représente pour eux qu'environ 2 à 3% du personnel total.

● Concernant les recettes fiscales que la commune pourrait toucher dans une dizaine d'années et ceci pendant 100 ans, cette rentrée fiscale annuelle pourrait s'élever entre 500 000€ et 1 Million d'euro, ce qui pourrait avoir pour conséquence si le conseil élu à chaque mandat le souhaite de faire baisser les charges de chaque habitant telles que les ordures ménagères, les impôts sur la taxe d'habitation, les cantines etc... de façon à aider les habitants dans leur pouvoir d'achat.

● Concernant l'accompagnement économique

Certaines charges de fonctionnement (entretien voirie communale par exemple) pourraient être pris en charge par l'ANDRA. D'autre part, l'ANDRA pourrait nous accompagner dans toutes nos démarches administratives (montage dossier, bureau d'étude) de par leur équipes juridiques pour tous nos investissements.

Enfin en cas de projet CIGEO sur la commune, il est sûr qu'en terme de téléphonie mobile, internet très haut débit, fibre optique etc, l'évolution sera beaucoup plus rapide.

● Concernant l'augmentation d'activité et de circulation, il est d'ores et déjà prévue un accès routier ne passant plus dans la commune (le tracé n'étant pas arrêté aujourd'hui) pour accéder au site.

Cependant, malgré toutes ces modalités, il existe bien des incertitudes (sur les risques, la réversibilité, le prix des terres, l'installation des jeunes agriculteurs, qualité de vie etc...)

Alors surtout venez vous exprimer ce **DIMANCHE 13 JANVIER DE 8H à 12H** en votant pour ou contre cet échange de forêt en vue du projet CIGEO. Vous avez une occasion qui vous est donnée par le conseil qui sera unique, ce qui veut dire quand même que vous allez être tous responsables de l'avenir de la commune en votant pour ou contre. Votre décision sera respectée (s'il y a une majorité)

Figure 18: extraits de la proposition d'échange de l'ANDRA contre le bois communal de Mandres-en-Barrois (janvier 2013)

On retiendra de ce document savoureux deux propositions particulièrement hallucinantes :

- des « recettes fiscales annuelles entre 500 000 et 1 millions d'euros » pendant 100 ans.
- Mais surtout l'engagement de « l'Andra {...} sur la durée des travaux (environ 100-150 ans) à embaucher toutes les personnes {de Mandres-en-Barrois} désireuses d'y travailler » : oui, vous avez bien lu, une promesse d'emploi valable pendant 150 ans pour les habitants.e.s, leurs enfants, petits-enfants et arrière-petits enfants. Mieux que le capitalisme

⁴⁹ Document distribué aux habitants.e.s de Mandres-en-Barrois en janvier 2013, expliquant les termes de l'échange proposé par l'Andra contre le bois Lejus. Disponible ici : <http://vmc.camp/wp-content/uploads/2016/03/Document-échange-Mandres.jpg>

paternaliste du 19^{ème} siècle qui prenait en charge toute la vie des ouvriers et de leur famille : l'Andra, qui fait des promesses d'emplois sur 5 générations ! Merci qui ? Merci l'Andra !

Pourtant, le 13 janvier 2013, les habitant-e-s se sont essuyés les pieds sur le tapis rouge que l'Andra leur tendait par dessus ses déchets en se prononçant majoritairement contre un tel échange. Avis dont le conseil municipal a tenu compte... jusqu'en juin 2015. C'est ça qui est pratique avec la « consultation populaire » : quand elle ne remplit pas sa fonction de faire-valoir aux pires projets, les mêmes promoteurs peuvent l'écraser quand ça leur chante.

A cette date Emmanuel Hance est revenu à la charge par une négociation à huis clos avec le conseil municipal, dans la mairie barricadée par deux vigiles de l'Andra. Conseil municipal dont la composition – et la capacité de résistance - a changé suite aux élections municipales de 2014. C'est ainsi que, le 2 juillet 2015, à 6h du matin les élus de Mandres-en-Barrois ont voté, par 7 voix contre 4, pour l'échange du bois Lejuc contre les 307 hectares du bois de la Caisse situé sur la commune de Bonnet⁵⁰.

Les modalités d'échanges ne prévoyaient cette fois pas de promesses d'emploi pendant 150 ans, ou de recettes fiscales annuelles de 1 millions d'euros : ça n'a pas empêché certains élus, sans doute activement travaillés au corps par l'Andra (qui pour la chasse, qui avec des emplois à l'Andra, etc... : c'est aussi ça la négociation « à l'amiable » !), d'accepter le saccage de cette forêt pour l'installation la plus polluante qui soit. En s'essuyant les pieds, cette fois, sur les habitant-e-s.



Figure 19: porte de la mairie de Mandres-en-Barrois encadrée par deux vigiles de l'ANDRA (juin 2015)

Mais rien n'est terminé. Car depuis la mi-août, des habitant-e-s furieux et des associations se sont réunies pour contester l'échange litigieux marqué par des irrégularités dans la délibération.

Une lettre demandant un recours gracieux signée publiquement par 31 habitants de la commune a tout d'abord été déposée auprès du maire et de la préfecture à la fin du mois d'août. « Si il n'y avait pas eu besoin d'afficher son identité, il y en aurait 2 fois plus », explique un des habitants à l'origine de l'initiative.

Le 2 octobre à Mandres-en-Barrois une réunion publique d'information a rassemblé une cinquantaine de personnes venues s'informer sur le projet CIGEO et les procédures en cours concernant le bois communal. C'est la première fois en vingt ans de lutte contre la poubelle nucléaire qu'une réunion était organisée dans ce village à l'initiative des habitants. Le maire, véritable courroie de transmission des décisions de l'ANDRA, a sans doute été indisposé par

⁵⁰ Délibération 023/2015 de la Commune de Mandres-en-Barrois

l'initiative : il a interdit le prêt de la salle des fêtes communale, et confisqué les clés à la secrétaire de mairie pour s'assurer qu'elle ne pourrait pas être ouverte. Ce qui n'a pas empêché les opposants, à grands renforts de braseros et de soupes chaudes, de tenir leur réunion dehors, « sur le pavé »⁵¹.

A l'issue de la durée légale de 2 mois du recours gracieux les deux institutions concernées ont fait la sourde oreille. Devant leur silence les habitants en colère ont donc décidé à la fin du mois de décembre d'engager un recours au tribunal administratif demandant l'annulation de la délibération du conseil municipal et attaquant le refus tacite du Préfet⁵². La procédure va se poursuivre pendant des mois et pourrait bien aboutir à l'annulation de la délibération du conseil municipal.

Pendant ce temps là, promenons nous dans le(s) bois pendant que l'ANDRA n'y est pas encore tout à fait. Quelle est la situation du bois communal dont l'échange est contesté ? Est-il déjà la propriété de l'ANDRA ? Quelles modalités de gestion s'y appliquent ? Les habitant-e-s peuvent-ils continuer d'y aller et venir comme bon leur semble où sera-t-il bientôt privatisé et enclos, comme certaines rumeurs le laissent déjà entendre ?

Ce qui est sûr, pour l'instant, c'est que l'Office National des Forêts a émis en novembre un avis positif autorisant la « distraction du régime forestier » du bois communal. Le régime forestier consiste en un ensemble de garanties et de règles de gestion ayant pour but de préserver et renouveler la forêt, et s'applique à toutes les forêts publiques (Etat, collectivités locales, établissements publics)⁵³. Concrètement, cela signifie que ce bois communal est maintenant relevé de ces obligations de gestion durable. Normal, puisqu'il serait à terme entièrement rasé. L'ONF, ayant autorisé la distraction, émet une simple réserve : il faut que la gestion de ce bois continue de se dérouler conformément aux plans d'aménagement tant que les travaux n'ont pas effectivement débutés.

A quoi ressemble maintenant ce bois ? Plusieurs parcelles à l'entrée sud du bois ont d'ores et déjà été coupées, et d'autres semblent promises au même avenir. Ces coupes correspondraient à des affouages (droits de coupes de bois de chauffe attribué aux habitants d'une commune).



Figure 20: dernières coupes dans le bois communal de Mandres-en-Barrois

⁵¹ Communiqué Bure Stop, 9 octobre 2015, Les opposants tiennent leur réunion sur le pavé <http://burestop.free.fr/spip/spip.php?article667>

⁵² Communiqué de presse des opposants « Nos forêts ne sont pas à vendre ! », http://mirabel-line.asso.fr/CP_recours_Mandres_cigeo_TA_260216.pdf

⁵³ En savoir plus ici : http://www.onf.fr/communes_forestieres/sommaire/reperes/regime_forestier/20080924-130648-696132/@@index.html (accédé le 17 février 2016)

Mais à quel point l'ANDRA intervient-elle dans l'exécution du plan d'aménagement local et les décisions de coupe ? L'agence va-t-elle chercher à avancer masquée derrière d'apparentes coupes d'affouages qui, peu à peu, libéreraient le passage à l'entrée du bois pour commencer les travaux en 2017 une fois les autorisations juridiques obtenues ? On sait que l'ANDRA, dans ses propositions d'échanges de janvier 2013, précise qu'à l'horizon 2017 une première zone de 80 ha à l'entrée du bois serait soustraite pour le démarrage des travaux (voir ci-dessous). La vigilance est donc de mise.

●Concernant les affouages et l'exploitation des forêts, l'ANDRA propriétaire du Bois Lejus nous laisse libre accès pour le façonnages des affouages durant toute l'existence de ce bois. Il faut rappeler qu'une première zone (à l'entrée du Bois Lejus) de 80Ha seras soustraite pour les travaux en 2017 dont la totalité des produits de vente de bois seras versée à la commune (les frais d'abattage – débardage ONF étant à la charge de l'ANDRA), Puis tous les 10 ans, 20Ha seront à nouveaux soustraits pour travaux et cela jusqu'aux derniers 20Ha en 2087, de quoi faire des affouages un certain temps avant d'aller en faire dans la forêt de Ruère à Bonnet. Concernant toutes les autres forêts (Bonnet, Amanty, Effincourt) elles seront gérées par L'ONF Gondrecourt pour les 2 premières et par l'ONF Joinville pour Effincourt. Ces différentess forêts ont été visités par 6 conseillers municipaux pour Effincourt et 3 conseillers pour Ruère et Amanty.

Figure 21: extrait du document de proposition d'échange de l'ANDRA sur la poursuite des affouages (janvier 2013)

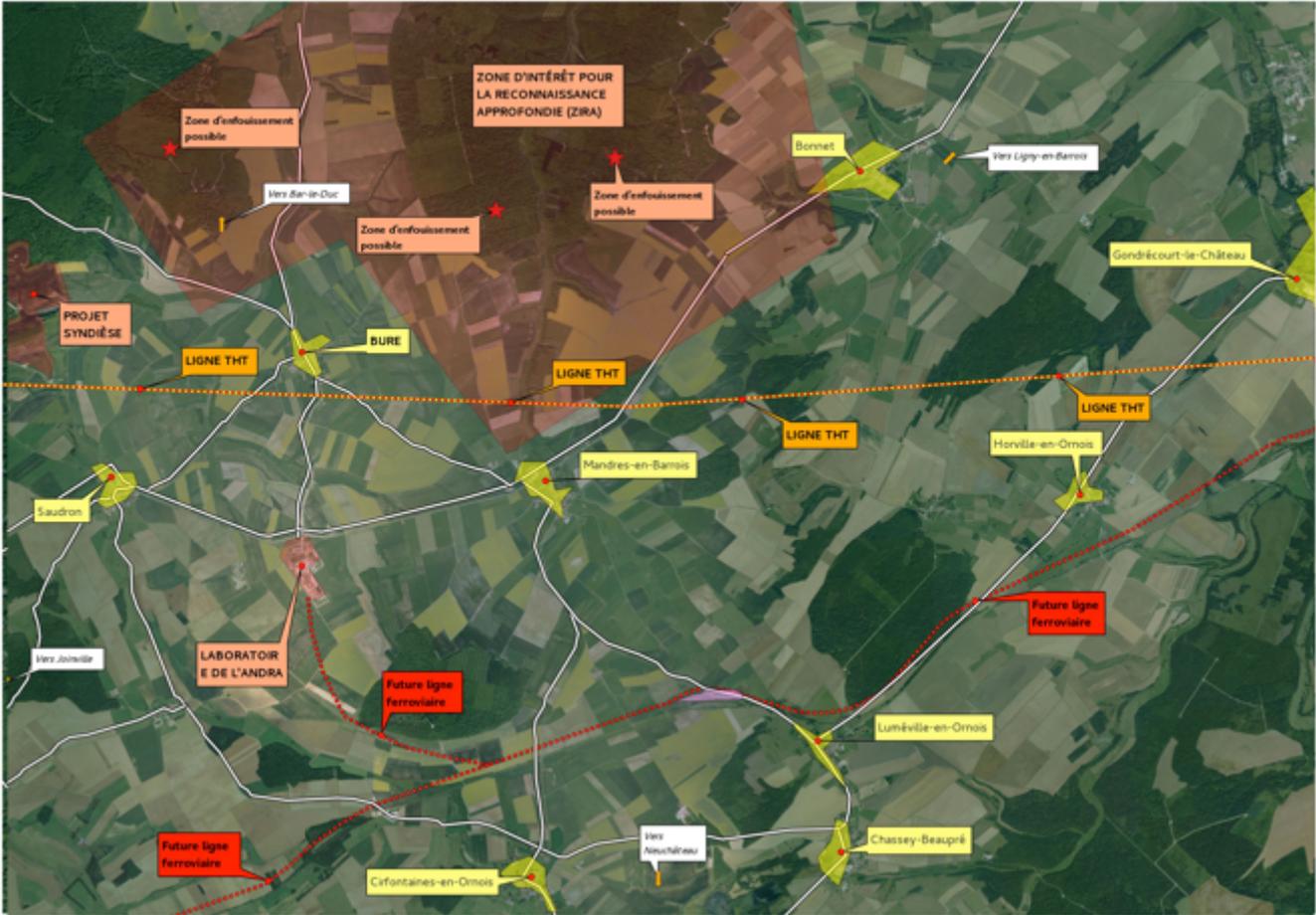
ANNEXES

Annexe 1 : Carte du « Pôle territorial en compétence nucléaire »⁵⁴



⁵⁴ La carte de ce territoire (voir ci-dessous) qui va du sud de la Lorraine jusqu'à la frontière luxembourgeoise a été distribuée lors du premier Salon mondial du Nucléaire tenu au Bourget en octobre 2014. Cette carte est une invitation adressée aux nucléocrates et investisseurs à implanter leur entreprise atomique en Meuse et Haute-Marne pour y bénéficier des nombreuses compétences, infrastructures, parc d'activités, « pôle d'excellence rural » et autres « hôtels d'entreprises »... Egalement téléchargeable ici : http://paris-luttes.info/home/chroot_ml/ml-paris/ml-paris/public_html/IMG/jpg/carte_bure_wne-2.jpg

Annexe 2 : Vue satellite du territoire d'emprise



Annexe 3 : Réserves foncières de l'Andra du 1^{er} Janvier 2002 au 30/07/2015 (SAFER non inclus)

| Département | Commune | Couvert | Année | Date d'acquisition | Surface (ha) | Valeur d'achat | Prix à l'ha |
|--------------|-------------------------------------|-------------------------------------|-------|--------------------|------------------|---------------------|-------------|
| Haute-Marne | Saudron | Terre agricole | 2008 | 21/02/2008 | 6,3982 | 17 000 € | 2 657,00 € |
| Meuse | Bure | Terre agricole | 2008 | 16/06/2008 | 3,858 | 12 000 € | 3 110,42 € |
| Meuse | Bure | Terre agricole | 2008 | 22/09/2008 | 7,1387 | 24 900 € | 3 488,03 € |
| Haute-Marne | Efficourt | Forêt de Fracquemont | 2008 | 14/10/2008 | 129,806 | 670 000 € | 5 161,55 € |
| Meuse | Dainville-Bertheville | Forêt Esperance 2 | 2009 | 07/10/2009 | 4,897 | 6 000 € | 1 225,24 € |
| Meuse | Dainville-Bertheville | Forêt Esperance 1 | 2010 | 14/02/2010 | 198,832 | 778 000 € | 3 912,85 € |
| Meuse | Amanty/Taillancourt | Forêt de la Galande | 2010 | 08/03/2010 | 92,5349 | 280 000 € | 3 025,89 € |
| Meuse | Mandres-en-Barrois | Terre agricole | 2011 | 16/05/2011 | 0,229 | 1 122 € | 4 899,56 € |
| Meuse | Mandres-en-Barrois | Terre agricole | 2011 | 16/05/2011 | 5,524 | 24 858 € | 4 500,00 € |
| Meuse | Troussey | Carrière | 2011 | 01/06/2011 | 14,845 | 80 000 € | 5 389,02 € |
| Meuse | Montiers-sur-Saulx | Bois (Forêt du Guénot) | 2011 | 25/08/2011 | 19,045 | 86 097 € | 4 520,71 € |
| Meuse | Bonnet | Bois | 2011 | 25/08/2011 | 4,845 | 21 903 € | 4 520,74 € |
| Meuse | Brauvilliers | Forêt Monsieur | 2012 | 26/01/2012 | 78,412 | 340 000 € | 4 336,07 € |
| Meuse | Saulvaux | Bois (Forêt du Bois des Naux) | 2012 | 10/09/2012 | 5,331 | 8 000 € | 1 500,66 € |
| Meuse | Bure | Terre agricole | 2012 | 18/12/2012 | 5,0392 | 33 259 € | 6 600,06 € |
| Haute-Marne | Saudron | Terre agricole | 2012 | 18/12/2012 | 48,4445 | 319 734 € | 6 600,01 € |
| Haute-Marne | Saudron | Terre agricole | 2013 | 25/01/2013 | 4,218 | 31 635 € | 7 500,00 € |
| Haute-Marne | Osne le Val | Domaine de Beaudray | 2013 | 01/03/2013 | 260,1904 | 1 600 000 € | 6 149,34 € |
| Meuse | Longeaux/Treveray/Void Vacon | Bois | 2013 | 06/03/2013 | 6,5498 | 22 300 € | 3 404,68 € |
| Meuse | Vaubécourt/Treveray | Bois | 2013 | 06/03/2013 | 0,5322 | 1 150 € | 2 160,84 € |
| Meuse | Bure | Bois | 2013 | 14/06/2013 | 0,457 | 4 000 € | 8 752,74 € |
| Meuse | Gondrecourt-le-Château (Luméville) | Voie ferrée | 2013 | 23/07/2013 | 4,8141 | 21 663 € | 4 499,91 € |
| Meuse | Horville-en-Ornois | Voie ferrée | 2013 | 19/09/2013 | 4,5102 | 20 300 € | 4 500,91 € |
| Meuse | Gondrecourt-le-Château (Luméville) | Voie ferrée | 2013 | 19/09/2013 | 2,1982 | 2 892 € | 1 315,62 € |
| Meuse | Gondrecourt-le-Château (Luméville) | Voie ferrée | 2013 | 19/09/2013 | 1,115 | 5 018 € | 4 500,45 € |
| Meuse | Gondrecourt-le-Château (Luméville) | Voie ferrée | 2013 | 19/09/2013 | 1,0141 | 4 564 € | 4 500,54 € |
| Meuse | Gondrecourt-le-Château (Luméville) | Voie ferrée | 2013 | 19/09/2013 | 1,0922 | 4 915 € | 4 500,09 € |
| Meuse | Gondrecourt-le-Château (Luméville) | Voie ferrée | 2013 | 19/09/2013 | 1,738 | 7 821 € | 4 500,00 € |
| Meuse | Chassey-Beaupré | Forêt | 2013 | 19/09/2013 | 0,9665 | 3 000 € | 3 103,98 € |
| Meuse | Horville-en-Ornois | Voie ferrée | 2013 | 19/09/2013 | 1,8402 | 8 280 € | 4 499,51 € |
| Meuse | Gondrecourt-le-Château (Luméville) | Voie ferrée | 2013 | 19/09/2013 | 0,1418 | 640 € | 4 513,40 € |
| Meuse | Abainville | Voie ferrée | 2013 | 15/10/2013 | 3,8385 | 17 273 € | 4 499,93 € |
| Haute-Marne | Saudron | Terre agricole | 2013 | 15/10/2013 | 0,6573 | 4 930 € | 7 500,38 € |
| Meuse | Gondrecourt-le-Château (Luméville) | Voie ferrée | 2013 | 31/10/2013 | 0,9796 | 4 408 € | 4 499,80 € |
| Haute-Marne | Curel | Plateforme | 2013 | 13/12/2013 | 0,3044 | 1 544 € | 5 072,27 € |
| Meuse | Bure | Terre agricole | 2013 | 13/12/2013 | 5,2997 | 26 700 € | 5 038,02 € |
| Meuse | Bure | Terre agricole | 2013 | 13/12/2013 | 4,235 | 23 200 € | 5 478,16 € |
| Meuse | Saudron | Terre agricole | 2013 | 13/12/2013 | 0,4301 | 3 000 € | 6 975,12 € |
| Meuse | Bure | Bois | 2013 | 13/12/2013 | 0,505 | 2 000 € | 3 960,40 € |
| Meuse | Bonnet - Horville - Gondrecourt | Forêt Ruère | 2013 | 17/12/2013 | 155,7643 | 686 000 € | 4 404,09 € |
| Meuse | Bure | Terre agricole | 2013 | 18/12/2013 | 11,147 | 66 882 € | 6 000,00 € |
| Meuse | Cirfontaines-en-Ornois | Voie ferrée | 2014 | 27/01/2014 | 0,8605 | 3 873 € | 4 500,87 € |
| Meuse | Bure | Terre agricole | 2014 | 17/03/2014 | 8,025 | 50 000 € | 6 230,53 € |
| Meuse | Bonnet | Bois | 2014 | 31/03/2014 | 0,305 | 2 500 € | 8 196,72 € |
| Meuse | Bure | Bois | 2014 | 11/04/2014 | 0,632 | 7 000 € | 11 075,95 € |
| Meuse | Bure | Bois | 2014 | 24/04/2014 | 0,3155 | 4 210 € | 13 343,90 € |
| Meuse | Bure | Bois | 2014 | 24/04/2014 | 0,2265 | 3 022 € | 13 342,16 € |
| Meuse | Gondrecourt-le-Château / Epiez | Bois | 2014 | 28/05/2014 | 9,953 | 27 000 € | 2 712,75 € |
| Meuse | Guerpont / Tannois | Bois | 2014 | 04/06/2014 | 17,0477 | 74 000 € | 4 340,76 € |
| Meuse | Méligny-le-Grand | Bois | 2014 | 12/06/2014 | 2,619 | 12 250 € | 4 677,36 € |
| Haute-Marne | Sailly | Bois | 2014 | 12/06/2014 | 2,9974 | 10 000 € | 3 336,22 € |
| Meuse | Rigny-Saint-Martin | Bois | 2014 | 12/06/2014 | 6,0608 | 36 236 € | 5 978,75 € |
| Haute-Marne | Osne-le-Val | Bois et canal | 2014 | 22/07/2014 | 1,2094 | 8 000 € | 6 614,85 € |
| Meuse | Gondrecourt-le-Château / Epiez | Bois | 2014 | 10/09/2014 | 2,87 | 9 000 € | 3 135,89 € |
| Meuse | Gondrecourt-le-Château / Abainville | Bois | 2014 | 09/10/2014 | 7,447 | 29 000 € | 3 894,19 € |
| Meuse | Bure | Bois | 2014 | 09/10/2014 | 5,547 | 23 519 € | 4 239,95 € |
| Meuse | Bure | Bois | 2014 | 13/10/2014 | 0,402 | 1 400 € | 3 482,59 € |
| Meuse | Luméville-en-Ornois / Bonnet | Bois | 2014 | 24/11/2014 | 0,8941 | 4 471 € | 5 000,56 € |
| Meuse | Echenay | Bois | 2015 | 02/02/2015 | 1,7975 | 7 190 € | 4 000,00 € |
| Meuse | Echenay | Forêt de la Vigne Chardon | 2015 | 13/02/2015 | 533,2654 | 2 578 000 € | 4 834,37 € |
| Meuse | Luméville-en-Ornois / Bonnet | Forêt de la Caisse | 2015 | 24/02/2015 | 460,3075 | 2 654 300 € | 5 766,36 € |
| Meuse | Echenay | Bois | 2015 | 09/03/2015 | 0,2687 | 961 € | 3 576,48 € |
| Meuse | Luméville-en-Ornois / Bonnet | Bois | 2015 | 13/03/2015 | 6,1459 | 24 000 € | 3 905,04 € |
| Meuse | Luméville-en-Ornois / Bonnet | Voie ferrée | 2015 | 10/04/2015 | 1,2179 | 5 481 € | 4 500,37 € |
| Meuse | Luméville-en-Ornois / Bonnet | Bois | 2015 | 29/04/2015 | 0,193 | 1 000 € | 5 181,35 € |
| Meuse | Luméville-en-Ornois / Bonnet | Bois | 2015 | 29/04/2015 | 1,382 | 6 000 € | 4 341,53 € |
| Meuse | Luméville-en-Ornois / Bonnet | Voie ferrée + maison garde barrière | 2015 | 27/05/2015 | 0,0585 | 5 000 € | 85 470,09 € |
| Meuse | Gondrecourt-le-Château / Bonnet | Bois | 2015 | 27/05/2015 | 3,3315 | 5 000 € | 1 500,83 € |
| Meuse | Gondrecourt-le-Château / Bonnet | Bois | 2015 | 17/07/2015 | 0,197 | 887 € | 4 502,54 € |
| Meuse | Cirfontaines-en-Ornois | Voie ferrée + maison garde barrière | 2015 | 30/07/2015 | 0,4772 | 7 000 € | 14 668,90 € |
| Total | | | | | 2175,7721 | 10 877 288 € | |

Plus d'informations

Articles de presse

Est Républicain, 21/02/2011, Interview de l'adjoint à la communication de l'Andra « L'Andra doit faire comme si... et utiliser la méthode douce. »

Est-Républicain, 14/05/2012, Interview du président de la Safer Lorraine : « Bure : la SAFER transparente » <http://www.estrepublicain.fr/meuse/2012/05/14/bure-la-safer-transparente>

Républicain Lorrain, 20/06/2012, Inquiétude sur les terres libres de la SAFER
<http://www.republicain-lorrain.fr/actualite/2012/06/20/l-inquietude-sur-les-terres-libres>

L'Est Eclair, 21/01/2014, L'Andra propriétaire de 15% de la forêt d'Orient <http://www.lest-eclair.fr/accueil/l-andra-propietaire-de-15-de-la-foret-d-orient-iaobon173946>

Est Républicain, 27/05/2015, L'Andra grand propriétaire terrien.
<http://www.estrepublicain.fr/actualite/2015/05/27/andra-grand-propietaire-terrien>

Reporterre, 25/11/15, A Bure, les travaux de la poubelle nucléaire avancent en catimini
<http://www.reporterre.net/A-Bure-les-travaux-de-la-poubelle-nucleaire-avancent-en-catimini>

Canard Enchaîné, 22 décembre 2015, A Bure les déchets nucléaires se tirent la bourre, visible ici :
http://tendanceclaire.npa.free.fr/contenu/autre/Le%20Canard%20enchain%C3%A9%20-%202015_12_23%20-%20A%20Bure,%20les%20d%C3%A9chets%20nucl%C3%A9aires%20se%20tirent%20la%20bourre.pdf

Documents du Comité Local d'Information et de Suivi et l'Andra

Réponse à question du CLIS de 2010 <http://www.andra.fr/download/andra-meuse-fr/document/cmhm-dir-10-0130-foncier.pdf>

Compte rendu du Conseil d'Administration du CLIS 29/03/11 <http://www.clis-bure.com/pdf/conseil%20administration/pvca29-03-11.pdf>

Tableau foncier de l'Andra 2011, 29/03/11, <https://www.andra.fr/andra-meusehautemarne/download/andra-meuse-fr/document/cmhm-dir-11-0107-clis.pdf>

Compte-rendu discussion CA CLIS 14/05/2012 avec présidents SAFER <http://www.clis-bure.com/pdf/conseil%20administration/pvca14-05-12.pdf>

Situation foncière de l'Andra au 31/12/2014,
<http://cedra52.fr/documents/divers/2015/situation%20fonciere%2031-12-14.pdf>

Valeur moyenne des achats de terres de l'Andra, Mai 2015, <https://www.andra.fr/andra-meusehautemarne/download/andra-meuse-fr/document/valeurs-moyennes-du-foncier.pdf>

ANDRA, 5 mars 2015, Projet CIGEO : besoins liés au stockage, CLIS – Commission « localisation d'un éventuel stockage » <http://www.andra.fr/andra-meusehautemarne/download/andra-meuse-fr/document/clis---05-mars-2015---commission-localisation.pdf>

ANDRA, 23 novembre 2015, Gestion foncière pour le projet CIGEO, CLIS
http://www.andra.fr/andra-meusehautemarne/download/andra-meuse-fr/document/courrier-clis/foncier_clis_23_nov_2015.pdf

ANDRA, 23 novembre 2015, Projet CIGEO : point d'étape et échéances à venir, Conseil d'administration du CLIS <http://www.andra.fr/andra-meusehautemarne/download/andra-meuse-fr/document/courrier-clis/dicod15-0234--ca-clis---23-11-2015.pdf>

Lettre de l'ASODEDRA au Président du CLIS sur le foncier, 17 novembre 2015,
http://burestop.free.fr/spip/IMG/pdf/foncier_courrier_maurice_michel.pdf